



Avril - mai - juin 2009

N° 119

Le numéro : 4,50 euros
Abonnement : 15,00 euros

La Gazette Royale

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

Tu es Petrus

“... Et je dois dire qu'aujourd'hui encore, j'ai du mal à comprendre comment le Seigneur a pu penser à moi, me destiner ce ministère. Mais je l'ai accepté de Ses mains, même si c'est surprenant et que cela me semble bien au-delà de mes forces. Mais le Seigneur m'aide.”, répondait S.S. Benoît XVI à l'un des sept mille enfants de l'Enfance Missionnaire qui, le 30 mai dernier, lui demandait s'il avait quelque fois pensé qu'il serait Pape.

Comment une telle affirmation, qui semble receler au moins une crainte d'impuissance, est-elle compatible avec le “*Tu es Petrus*”, hymne qui accompagne l'arrivée du Pape et, naguère, celle de l'évêque du lieu, et que d'aucuns qualifièrent de triomphaliste ? Leur antagonisme apparent ne fait, en réalité, que mettre en relief l'extraordinaire dessein de Dieu qui, d'un homme blessé par le péché originel comme tous les autres, décide de faire Son Vicaire. Et cet homme n'y est quasiment pour rien, hormis le “*Fiat*” qu'il prononce ou non !

Et les autres hommes doivent, non seulement s'incliner devant le choix divin, mais encore vénérer la fonction en toute circonstance et respecter la personne élue quelles que soient ses éventuelles défaillances.

Il n'apparaît pas que cette règle ait été à l'honneur lors de la campagne anti-pontificale qui s'est récemment déchaînée avec une violence que l'on n'avait guère rencontrée dans le passé. En effet, ce n'était pas seulement la personne de “Joseph Ratzinger” qui était flétrie, mais la fonction pontificale elle-même qui était couverte d'opprobre. On aurait, alors, aimé retrouver chez tels ou tels responsables politiques, voire ministres, l'élémentaire retenue que, généralement, ils gardent envers le responsable du moindre État dit souverain...

Nous autres, légitimistes, qui, dans l'ordre naturel, avons reçu la parole du Comte de Chambord, “*Ma personne n'est rien, mon principe est tout.*”, comme l'affirmation du principe fondateur de la Monarchie française, nous ne pouvons que nous élever contre la haine qui vient de se manifester à l'encontre du successeur de Pierre.

Nous voudrions assurer le Saint Père de notre filial respect et le prier de bien vouloir bénir notre pays, afin que, si Dieu le veut, sous la conduite du fils aîné de l'Église, il retrouve sa mission.

Dominique Coudé

Le vrai sens du Motu Proprio Summorum Pontificum

Ciudadela Libros, en Espagne, a récemment édité la traduction espagnole de l'ouvrage de Mgr Nicola Bux, *La reforma de Benedicto XVI - La liturgica entre la innovación y la tradición*, initialement publié en italien, en octobre 2008, sous le titre, *La Riforma di Benedetto XVI - La liturgica tra innovazione e tradizione*. Rappelons que Mgr Bux est, depuis le 24 septembre 2008, Consultant de l'Office des cérémonies liturgiques du Souverain Pontife.

L'édition espagnole est préfacée par le cardinal Antonio Cañizares Llovera qui, depuis le 9 décembre 2008, est préfet de la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements. Rappelons que Mgr Antonio Cañizares, archevêque de Tolède et primat des Espagnes depuis le 24 octobre 2002, a été créé cardinal par S.S. Benoît XVI lors du consistoire du 24 mars 2006.

Le 22 avril 2009, le cardinal Cañizares a célébré pontificalement une messe en forme "extraordinaire", en la basilique Saint-Jean-de-Latran, la cathédrale du Pape. En son archevêché de Tolède, il est, dit-on, soucieux de la conservation du rite mozarabe.

Nous donnons, ci-dessous, de larges extraits de la traduction en français de la préface du cardinal Cañizares.

"... Si l'on croit vraiment que l'Eucharistie est *"la source et le sommet de la vie chrétienne"* - comme le Concile Vatican II nous le rappelle -, nous ne pouvons admettre qu'elle soit célébrée d'une façon indigne. Pour beaucoup, accepter la réforme conciliaire a signifié célébrer une Messe qui devait être "désacralisée" d'une façon ou d'une autre. Combien de prêtres ont été traités de "rétrogrades" ou "anticonciliaires" pour le seul fait de célébrer de façon solennelle, pieuse, ou simplement pour avoir respecté rigoureusement les rubriques ! Il est indispensable de sortir de cette dialectique.

La réforme a été appliquée et habituellement vécue comme un changement absolu, comme s'il fallait créer un abîme entre l'avant et l'après Concile, dans un contexte dans lequel le terme

"préconciliaire" était utilisé comme une insulte. On observe aussi le phénomène que le Pape note dans sa récente lettre aux évêques du 10 mars 2009 : *"Parfois on a l'impression que notre société a besoin d'un groupe au moins envers lequel elle ne doit avoir aucune tolérance, contre lequel elle puisse se déchaîner avec haine"*. Pendant des années, cela a été en bonne partie le cas des prêtres et fidèles liés à la forme de la Messe héritée des siècles, traités maintes fois *"comme des lépreux"*, comme l'a dit de façon frappante celui qui était encore le cardinal Ratzinger.

Aujourd'hui, grâce au Motu Proprio, cette situation est en train de changer notablement. Et cela se réalise en grande partie parce que la volonté du Pape n'a pas été uniquement de satisfaire

les fidèles de Mgr Lefebvre, ni de se limiter à répondre aux justes désirs des fidèles qui se sentent liés, pour des motifs divers, à l'héritage liturgique représenté par le rite romain, mais bel et bien d'offrir à tous les fidèles la richesse de la liturgie de l'Église, en permettant la découverte des trésors de son patrimoine liturgique aux personnes qui les ignoraient encore. Combien de fois en effet le mépris affiché pour ces trésors n'est-il dû qu'à leur méconnaissance !

À ce titre, et considéré sous ce dernier aspect, le Motu Proprio doit être compris au-delà de l'existence ou non de conflits. Même s'il n'existait aucun "traditionaliste" à satisfaire, la seule découverte de ces trésors justifierait amplement les dispositions du Pape..."

Source : www.paix.liturgique.com, avec son aimable autorisation.

Nouvelles de Rome

Le 2 juin 2009, le Saint-Père a nommé S. Exc. Mgr Fortunato Baldelli, Grand Pénitencier de la Sainte Église Catholique. Il rejoint ainsi la Curie.

L'on chuchote qu'il pourrait être concerné par un des prochains consistoires.

Mgr Baldelli était, depuis le 19 juin 1999, Nonce apostolique en France.

Le 26 septembre 2005, Mgr Baldelli était au Pré Catelan, lors de la présentation aux Français de la Princesse Marie Marguerite. Facilement reconnaissable, grâce à sa soutane et sa ceinture violette, Mgr Baldelli était très entouré.

Le 2 juin 2007, à la Nonciature à Paris, Mgr Baldelli baptisait la Princesse Eugénie, premier enfant de Monseigneur le duc et de Madame la duchesse d'Anjou.

Le mariage du prince Jean d'Orléans

C'est bien volontiers que nous reproduisons ici le Communiqué du *Groupement universitaire pour l'étude des institutions publiques de la Monarchie française*, relatif au mariage récent du prince Jean d'Orléans.

Le *Groupement universitaire pour l'étude des institutions publiques de la Monarchie française*, dont le président est le Professeur Franck Bouscau, est une association apolitique qui regroupe, autour de l'objet défini par son intitulé, et dans une perspective scientifique, des universitaires, Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités, notamment des Facultés de Droit ou des Lettres, ainsi que des historiens, des juristes, des étudiants et des personnes intéressées par l'histoire des Institutions.

Quelques journaux ont publié l'annonce du mariage à Senlis, le 2 mai 2009, du "*duc de Vendôme*", fils du "*comte de Paris*" et de son épouse légitime (et séparée) la digne "*duchesse de Montpensier*", née Marie Thérèse de Wurtemberg, avec Mademoiselle Philomena de Tornos. Cette cérémonie appelle plusieurs commentaires.

Tout d'abord le Groupement présente ses vœux de bonheur aux jeunes mariés. Quelle que soient les querelles dynastiques dont il va être parlé, ils ne doivent pas occulter l'apparition d'un nouveau foyer chrétien et rattaché à la famille des rois de France. L'on ajoutera que le jeune prince a, dit-on, de la qualité, et que son attitude générale ne suscite pas les mêmes critiques que celles de son grand-père, prétendant perpétuel et mêlé à diverses intrigues politiques (affaire Darlan, positions pendant la guerre d'Algérie) ou de son père (divorcé remarié et initié à la franc-maçonnerie).

Le jeune foyer a déjà rempli les formalités civiles le 19 mars 2009. Le maire d'arrondissement parisien qui y a présidé était Madame Rachida Dati, édile "*issu de l'immigration*", ce qui a pu surprendre les disciples de Charles Maurras.

Il est nécessaire, dès lors que des informations inexactes quant à l'aspect dynastique circulent dans la presse (notamment *Point de Vue*, magazine devenu "people"), de rappeler que le marié appartient à une branche cadette des Capétiens, la famille d'Orléans, et qu'il est de ce fait très loin du trône de saint Louis si l'on s'en tient aux règles qui étaient appliquées au temps de la monarchie légitime. En effet, comme l'enseignent les spécialistes d'histoire du droit dans les facultés de la République, la couronne royale de France se transmettait de mâle en mâle par ordre de primogéniture. Aucune renonciation ou abdication n'était admise : le roi de France étant fait par Dieu, aucun homme ne pouvait modifier l'ordre de succession. En outre, l'on ne tenait aucun compte de la nationalité des princes, dès lors qu'ils étaient de sang capétien (ainsi Henri IV, avant d'accéder au trône de France, était-il roi de Navarre).

La branche d'Orléans est cadette par rapport aux nombreux princes issus de Louis XIV par son petit-fils Philippe V d'Espagne (ex-duc d'Anjou). En application de ces principes, l'héritier légitime du droit de ceindre la couronne est donc l'aîné généalogique de tous les Capétiens actuels, Mgr Louis de Bourbon, duc d'Anjou ("*Louis XX*"). C'est lui, et non son lointain parent, Henri d'Orléans (dit "*comte de Paris*" et "*duc de France*"), père du prince Jean, qui peut être tenu pour l'héritier des anciens rois. Si Henri d'Orléans peut revendiquer une couronne, c'est celle de son ancêtre Louis-Philippe, fils du régicide Philippe Égalité, devenu en 1830 "*roi des Français*" par usurpation commise au détriment de son cousin Charles X.

L'on peut encore remarquer que Jean d'Orléans est le deuxième des fils survivants du "*comte de Paris*". En effet, son frère aîné, François, est gravement handicapé. Il y a donc discussion chez les partisans de la branche cadette pour savoir si l'on peut faire passer la couronne sur une tête. Le "*comte de Paris*" a d'ailleurs naguère défendu les "*droits*" de son fils aîné en estimant que l'incapacité ne doit pas entrer en ligne de compte.

L'on ne mentionnera que pour mémoire des titulatures princières discutables. À notre époque, les princes portent des titres qui, à la différence des titres de noblesse (toujours reconnus par l'État), ne reposent pas sur des actes juridiques officiels. Si l'on considère que l'aînesse appartient au duc d'Anjou, les appellations des princes cadets, à commencer par "*comte de Paris*" et "*duc de France*", sont toutes irrégulières ou, si l'on aime mieux, "*de création orléaniste*".

L'on ajoutera - mais ce sera sans doute l'objet d'un autre communiqué - que le "*comte de Paris*" aurait obtenu une déclaration de nullité de son mariage religieux avec la "*duchesse de Montpensier*", dont il a eu cinq enfants, et qu'il songerait à convoler légitimement avec sa compagne actuelle, Micaela Maria Cousino y Quinones de Leon, épouse divorcée Bœuf. Cette décision canonique, qui n'a pas manqué de surprendre, permet d'attendre un nouveau mariage dans la maison d'Orléans qui paraît décidément entrée dans une phase heureuse. Notre Groupement ne manquera pas de saluer comme il le mérite cet événement très attendu.

Franck Bouscau
Professeur des Facultés de Droit

La France au fil des jours

En baisse !

Selon le baromètre mensuel TNS Sofres Logica pour *Le Figaro Magazine*, 62 % des sondés disent ne pas faire confiance au président de la république. 01.04.09

La grandeur de la France ?

Réunissant ses amis à l'Assemblée nationale, Dominique de Villepin a dénoncé *"le risque d'un amoindrissement de la voix de la France"*, passée, selon lui, *"d'un camp qui était celui du monde"* au camp de *"l'Occident"*. 02.04.09

Les Chinois et le G20

Pour Cyrille Lachèvre, journaliste au service Économie du *Figaro*, le couple franco-allemand a fait forte impression, mais c'est Pékin qui a *"arbitré"* en coulisses *"tous les sujets sensibles"*. 03.04.09

Leadership en Afghanistan ?

"Je souhaite remercier la France pour son extraordinaire leadership en Afghanistan", a déclaré Barack Obama, lors de sa venue à Strasbourg. 04.04.09

Un nouveau monde ?

"C'est un véritable nouveau monde qui est en train de se mettre en place", a déclaré, dimanche sur TF1, le chef de l'État. *"La régulation financière recréera les conditions de la croissance"*, a-t-il poursuivi. 06.04.09

Sua culpa !

En visite au Sénégal, Ségolène Royal a demandé pardon pour les propos tenus par Nicolas Sarkozy en été 2007. *"Quelqu'un est venu vous dire ici que l'homme africain*

n'est pas entré dans l'histoire... Pardon pour ces paroles humiliantes et qui n'auraient jamais dû être prononcées et qui n'engagent pas la France". 11.04.09

Il lui faut attendre !

L'actuel député des Hauts-de-Seine, Joëlle Ceccaldi, à laquelle Jean Sarkozy devait succéder, ne sera pas candidate aux prochaines élections européennes. *"Pour lui, c'est vraiment trop tôt. Jean veut prendre son temps"*, déclare Xavier Bertrand. On nous avait dit que c'était le peuple qui choisissait... 13.04.09

Tu exagères !

"Quand même tu exagères. Je n'arrête pas de lire dans la presse que tu aimerais avoir l'Agriculture. Mais tu sais bien que ce n'est pas en le disant que tu l'auras", déclare le secrétaire d'État aux Transports, Dominique Bussereau à son collègue de l'Aménagement du territoire, quelques minutes avant le Conseil des ministres. 14.04.09

Ridicules et décalés !

Le chef de l'État estime *"ridicules et décalés"* les positionnements des ministres qui ont affiché leurs ambitions dans la presse. Selon Luc Chatel, le chef de l'État a demandé à ses ministres *"du sang-froid, du calme, de la maîtrise"*. 16.04.09

Sua culpa ! (bis)

Ségolène affirme avoir écrit au président du gouvernement espagnol, Jose Luis Zapatero, pour s'excuser des propos *"injurieux"* que Nicolas Sarkozy aurait tenus à l'encontre de ce dernier. Le chef de l'État dément les propos

en question. Brice Hortefeux estime que Ségolène Royal *"devrait demander pardon pour ses bêtises"*. Quant à Jack Lang, il déclare : *"J'ai envie de dire à nos amis espagnols : excusez-la, pardonnez-lui !"* et dénonce un *"faux-pas"* de Mme Royal. 19.04.09

Risque révolutionnaire ?

"Oui, il y a une forte colère qui s'exprime dans notre pays, oui il y a un risque révolutionnaire en France", déclare Dominique de Villepin lors du Grand rendez-vous Europe 1/Le Parisien/Aujourd'hui en France de dimanche. Et l'ancien premier ministre de plaider pour des *"mesures exceptionnelles"*. 20.04.09

Honte !

"Ce qui est en cause, c'est la réputation de la France sur la scène internationale. On a eu le général de Gaulle, la France était grande, était forte (...). On a eu François Mitterrand, la France était respectée (...). Même sous certains gouvernements de droite, souvenez-vous de Dominique de Villepin et son discours de l'ONU, on était fier d'être français même si on ne partageait pas les mêmes opinions politiques.", déclare Ségolène Royal sur France 2. Et Madame Royal de préciser pour *Le Figaro* : *"on a parfois honte d'être représenté à l'étranger par Nicolas Sarkozy"*. 21.04.09

Intérêt supérieur !

"Rentrer dans un gouvernement sarkozyste est inimaginable pour moi. Ou alors il faudrait qu'il y ait une autre vision, que ce soit dans une coalition.", déclare Jack Lang dans son dernier ouvrage *Demain*

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

comme hier. Et l'ancien ministre de François Mitterrand de préciser : "Mais il n'est pas anormal que tel ou tel soit appelé à apporter une contribution sur des sujets d'intérêt supérieur." 23.04.09

Abus de pouvoir

C'est le titre du dernier ouvrage de François Bayrou. Il s'y défend, lui qui prône "l'humanisme", c'est-à-dire, "sciences et conscience, démocratie et solidarité", face à un Nicolas Sarkozy qui prône "l'argent, la communication, les affaires" et "un exercice du pouvoir, souvent arbitraire". 30.04.09

65 % déçus !

65 % des Français se disent "déçus" par l'action de Nicolas Sarkozy depuis son élection et 63 % jugent le bilan de ses deux premières années de quinquennat "plutôt négatif". 05.05.09

Sa flamme

"Les murs de l'Élysée n'ont pas étouffé sa flamme", a assuré François Fillon lors de la journée "portes ouvertes" au siège de l'UMP à Paris. Et de poursuivre à propos du chef de l'État : "Ils ne l'ont pas enfermé dans la posture du spectateur prudent.". 07.05.09

À la soupe !

Claude Allègre se dit prêt à rejoindre le gouvernement "dans un domaine précis", et souligne son intérêt pour un "ministère du Commerce international et de l'Industrie", sur le modèle japonais. 10.05.09

Inconnue ?

François Bayrou a confié, ce week-end, avoir dédié puis en-

voyé son dernier livre, *Abus de pouvoir*, à François Hollande. "J'aime beaucoup François Hollande", a-t-il ajouté. À la question de savoir s'il avait fait la même chose pour Ségolène Royal, le président du MoDem a répondu : "Pourquoi je l'aurais fait ?(sic) Je ne la connais pas." 12.05.09

Sua culpa ! (ter)

"Pardon pour l'esclavage et la colonisation, merci pour tout ce que l'Afrique a apporté à l'Histoire et pour sa participation à la Libération de la France et s'il vous plaît, construisons ensemble notre avenir commun", a demandé Ségolène Royal. 19.05.09

Allègre au gouvernement ?

"Allègre au gouvernement ? À mon avis, c'est acquis", assure un ministre, d'après *Le Figaro*. Et ce ministre d'ajouter : le chef de l'État "place l'ouverture au-dessus de tout et il veut enfoncer le clou, notamment pour ôter des arguments à la gauche, qui l'accuse de sectarisme". 21.05.09

Le meilleur des socialistes !

François Bayrou ? "C'est le meilleur des socialistes. Maintenant, qu'il se débrouille avec les socialistes", déclare le garde des Sceaux au Grand Jury RTL-*Le Figaro-LCI*. 25.05.09

Chômage

L'UNEDIC prévoit 639 000 chômeurs de plus en France en 2009 et un déficit cumulé de 10,9 milliards d'euros pour la fin 2010. Le PIB reculerait cette année de 3 %. 27.05.09

Chevènementisation !

Selon le ministre de la Défense, Hervé Morin, François Bayrou serait "en voie de chevènementisation" et en tout cas,

"dans une impasse politique". 08.06.09

Profonde rénovation

Pour Martine Aubry, Secrétaire général du PS, le Parti socialiste a besoin d'une "profonde rénovation". Et d'ajouter : "Nous ne sommes pas encore crédibles". 08.06.09

Reconnaissance !

"Cette victoire, nous la devons très clairement au président de la République. Nicolas Sarkozy sait nous faire gagner les élections. C'était vrai pour les législatives de 2007, ça l'est aujourd'hui.", déclare Xavier Bertrand au lendemain des élections européennes. 09.06.09

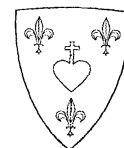
"Bravitude" !

Ségolène Royal assure Martine Aubry de son soutien complet. 10.06.09

Direct et franc !

François Bayrou a été reçu pendant plus de deux heures par le chef de l'État, jeudi après-midi. À la sortie de l'Élysée, le président du MoDem déclare : "J'ai eu l'impression qu'il préférerait être à sa place qu'à la mienne. On pouvait faire consensus sur ce sujet-là.". Et précise : "Nous nous sommes entendus assez vite. Ce fut direct, franc, sans ambiguïté.". 12.06.09

Pontblanc



Étude sur le repos dominical

L'observance du repos dominical est, de nos jours, violemment combattue. C'était déjà la cas en 1814¹ ! Il nous a paru pertinent de publier cette étude qui, remontant aux sources de l'obligation correspondante, permet de bien comprendre les enjeux du combat en cours.

“Et Dieu bénit le septième jour et le sanctifia.” (Gn 2,3)

Commençons cette étude par la lecture du livre de l'Exode² : *“Lorsque le Seigneur eut fini de parler à Moïse sur la montagne du Sinaï, Il lui remit les deux tables de la Loi, tables de pierre, écrites par le doigt de Dieu dont le 3^{em}e commandement est le suivant : “Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat. Pendant six jours tu travailleras, et tu feras tous tes ouvrages. Mais le septième jour est le jour du repos consacré au Seigneur, ton Dieu ; tu ne feras aucun ouvrage en ce jour... Car c'est en six jours que le Seigneur a fait le ciel et la terre, et la mer et tout ce qui est en eux, et il s'est reposé le septième jour. C'est pour cela que le Seigneur a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié.”.*

Lorsqu'après l'expulsion du jardin d'Eden, notre Divin Maître nous remet Sa Loi, la confiance entre le Créateur et la créature se

reconstruit sur l'obéissance à Sa Loi. Celle-ci comprend notamment cet ordre de ne pas travailler le septième jour, le dimanche maintenant. Nous pouvons ainsi citer Mgr Christophe Dufour³ : *“... pour un chrétien, le repos dominical est un commandement d'amour divin. Le disciple du Christ, à moins d'y être obligé par son métier, doit veiller à ne pas travailler ni faire ses courses le dimanche. Nous avons six jours pour travailler et nous occuper de nos affaires courantes. Redécouvrons le dimanche, ce septième jour qui est consacré à Dieu.”.*

L'actuel gouvernement républicain s'apprête, aujourd'hui, à souiller l'âme française par cette désobéissance au commandement de sanctification du septième jour de la semaine.

Des *“catholiques d'aujourd'hui”*,

comme le ministre Nadine Morano, n'hésitent pas à soutenir cette mesure au mépris complet de l'encyclique *Rerum Novarum*⁴ dans laquelle le pape Léon XIII s'élevait avec la plus grande fermeté contre le travail du dimanche et la surexploitation des classes laborieuses.

L'homme a déjà expérimenté la méconnaissance des commandements divins en mangeant la pomme proposée par le démon. Le résultat en fut le péché originel, l'expulsion du Paradis, notre mort et notre décomposition, les imperfections de la chair, etc. Le rôle du serpent, dans la proposition du fruit défendu de l'enrichissement par le travail dominical, est aujourd'hui assumé par le moloch républicain. Le rôle d'Ève est assumée par les usuriers, mais aussi par les tièdes dont saint Pie X dénonçait déjà la lâcheté⁵.

Le travail dominical, un désordre décidé dans les Loges

Le désordre du travail dominical a été décidé dans les Loges et les partis politiques, à leur service, achèvent, aujourd'hui, le travail des Voltaire, d'Alembert, Diderot, Combes, Ferry, etc., pour réaliser le programme bien connu : *“écraser l'infâme”.*

C'est un enfant du sérail, le Frère Xavier Bertrand⁶, secrétaire

général de l'UMP depuis le 24 janvier 2009, que les Loges ont pris pour porte-parole. Et bien qu'il se déclare *“catholique”*, l'on est tenté de lui appliquer la mise en garde évangélique : *“Méfiez-vous des faux prophètes, qui viennent à vous sous des vêtements de brebis ; mais, au dedans, ce sont des loups ra-*

*paces. C'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez.”*⁷.

Appliquant la stratégie bien connue des fausses oppositions, d'autres affichent des positions plus nuancées. C'est madame Christine Boutin qui recherche un compromis⁸.

C'est J.M. Le Pen qui, le 15 décembre 2008, lors du journal télé-

1) Cf. *La Gazette Royale*, n° 112, juillet-août-septembre 2007.

2) Ex 20, 8-11.

3) Coadjuteur de l'archevêque d'Arles et Aix, depuis le 20 mai 2008.

4) Encyclique *Rerum Novarum* (*Des choses nouvelles*), publiée le 15 mai 1891.

5) *“De nos jours plus que jamais, la force principales des mauvais c'est la lâcheté et la faiblesse des bons et tout le nerf du règne de Satan réside dans la mollesse des chrétiens.”*, cité par Jean Ousset in *Pour qu'Il règne*, DMM, p. 246.

6) Cf. l'article de Christophe Barbier, dans *L'Express* du 20 février 2008 : *“Xavier Bertrand : Oui, je suis franc-maçon”*.

7) Mathieu 7, 15-16.

8) In *Le Figaro* du 26 novembre 2008, page 5 : *“Travail du dimanche, l'UMP cherche un compromis”*, par Sophie Huet.

visé de *Soir 3*, déclare : *“Je suis en faveur du travail du dimanche pour les petites entreprises parce que je pense que cela leur permettrait, dans leur liberté d’exécution, de reprendre une part de marché qu’elles ont perdue au bénéfice des grandes surfaces. En revanche, je suis tout à fait hostile à l’ouverture des grandes surfaces le dimanche.”*¹

Les différentes étapes du combat pour le travail dominical

L’obligation de la sanctification du dimanche a été rappelée par S.S Benoît XVI dans son homélie du 19 septembre 2007 à La Salette : *“Sans le dimanche, nous ne pouvons pas vivre ! Nous ne pouvons pas vivre car nous nous éloignons de l’ordre divin pour obéir à l’ordre du libéralisme et du satanisme, à savoir l’autorité de l’homme assise en lieu et place de l’autorité de Dieu.”*

En “écho” à ce rappel, le samedi

et qui confirme, le 17 mars 2009, lors de la convention du F.N. à Arras, en reprochant à l’Europe *“d’avoir rétabli l’interdiction du travail du dimanche.”*²

Se présentant comme des apôtres de la tolérance, nombre de catholiques se glorifient, tout en défendant mollement le di-

manche, de respecter les non-croyants et de ne pas vouloir les heurter.

S’agit-il d’une trahison ? S’agit-il d’une forme de peur ? S’agit-il par la “sanctification” de la tolérance d’une volonté de convertir ? Nous ne nous permettrons pas de répondre !

11 octobre 2008, une proposition de loi visant à assouplir la législation sur le travail du dimanche est déposée par l’UMP. Voguant sur la vague de la crise financière, le gouvernement présentait cette réforme comme une arme indispensable pour soutenir l’emploi face à la crise...

Et Luc Chatel, secrétaire d’État, chargé de l’Industrie et de la Consommation, dénonce

*“l’absurdité”*³ de la réglementation actuelle. Quant à Xavier Bertrand, alors ministre du Travail, il insiste pour que *“les règles bougent”*⁴.

M. Chatel récidive le 11 octobre 2008 en affirmant que *“partout où les magasins ouvrent le septième jour, l’activité a été favorisée”*. Selon lui, *“le commerce du dimanche, c’est des emplois et de la croissance”*⁵ !

Des affirmations gouvernementales économiquement mensongères

Que va, en fait, entraîner l’ouverture des grandes surfaces le dimanche ? Elles vont tout simplement drainer vers elles des hordes d’automates qui, croyant profiter d’un jour de repos, vont consommer davantage et se sur-endetter davantage ! Quant aux petits commerces, basés sur des structures familiales et financièrement moins assurés, ils seront désertés en semaine...

Madame Sassano, présidente de la Chambre des Métiers et de l’Artisanat de l’Ariège, a fort bien répondu à M. Bertrand qui prétendait que les employés des grandes surfaces pourront refuser de travailler le dimanche : *“Je n’y crois pas du tout ! Ce ne peut être vrai que pour une poignée de gens. Et l’on*

connaît les pressions qu’exercent les grandes entreprises sur leurs salariés, notamment dans la grande diffusion, avec ses horaires insupportables et ses tâches mécaniques. Et je ne me cache pas derrière mon petit doigt pour prendre la défense de mes intérêts : comment fera-t-on dans les petits commerces et l’artisanat, avec seulement deux ou trois employés ? Il y aura forcément des pressions ! On ne forcera peut-être pas l’employé, mais on lui fera sentir qu’il a tout intérêt à se désigner volontaire ! Le volontariat, du style “travailler plus pour gagner plus”, me semble un argument fallacieux. Je vous signale d’ailleurs que, de manière assez habile, la proposition de loi ne

concerne que le petit commerce et la grande distribution... [...] Pourquoi ne pas faire ouvrir les mairies, les préfectures, les services sociaux, les ministères⁶ ? Si l’on peut faire ses courses le dimanche, on peut aussi régler ses soucis administratifs, tant qu’on y est ! Je vais vous dire pourquoi le gouvernement ne le fera pas : il sait qu’il serait incapable de payer double ses fonctionnaires ! En outre, il s’exposerait à des grèves. Sur le fond, c’est un projet injuste. Sans compter qu’il rend totalement inégale la concurrence entre petit commerce, artisanat et grande distribution. Les deux premiers n’ont pas les moyens de tenir le choc. Or, je vous signale que, contrairement à ce qu’affirme le gouvernement, à chiffre d’affaires égal, la grande

1) Cité par *Lectures Françaises*, n° 625, mai 2009, page 30.

2) Ibidem.

3) Lors d’une visite effectuée dans un centre commercial à Thiais (Val-de-Marne).

4) Ibidem.

5) In *Le Journal du Dimanche* du 11 octobre 2008, page 3 : *“Luc Chatel : La commerce du dimanche, c’est des emplois et de la croissance”*, par Marie Nicot.

6) Est-ce une réponse à Mme Sassano ? Le 10 juin 2009, M. Sarkozy s’est déclaré favorable à l’ouverture des lycées le dimanche !

distribution crée quatre fois moins d'emplois que l'artisanat et le commerce¹.”².

Et Mme Sassano de poursuivre : “Le pouvoir d’achat, actuellement en baisse, pousse déjà les gens à aller dans les grandes surfaces. Donc, ils désertent les commerces de proximité et les artisans. Cela ne fera qu’accentuer la perte de chiffre d’affaires des petits entrepreneurs et des artisans. Ajoutez cet assouplissement du travail du dimanche aux effets de la loi de

modernisation du commerce, votée en août, et c’est la mort du commerce de proximité et de l’artisanat qui se profile. En outre, depuis des années, l’augmentation des surfaces de la grande distribution n’a pas permis de freiner la perte du pouvoir d’achat ! **Nous avons pu constater que là où la grande distribution a fait disparaître le petit commerce, les prix ont augmenté³ !** Mais nous sommes victimes des belles paroles qui

nous endorment. Cela a, en revanche, créé des déserts économiques, dans les zones rurales et les périphéries urbaines.”⁴

Les conséquences de cette loi seront un enrichissement des plus riches et pour les plus modestes, le culte rendu le dimanche le sera à la déesse “consommation”. Les parents, déjà absents toute la semaine, ne pourront même plus se consacrer, ce jour-là, à l’éducation de leurs enfants⁵...

Les mises en garde contre le travail dominical

Dans son message de La Salette⁶, la Très Sainte Vierge mettait déjà en garde : “... Je vous ai donné six jours pour travailler, je me suis réservé le septième et on ne veut pas me l’accorder. C’est ça qui appesantit tant le bras de mon Fils...”.

Léon XIII écrivait dans *Rerum Novarum*⁷ : “L’industrie s’est développée et ses méthodes se sont complètement renouvelées. Les rapports entre patrons et ouvriers se sont modifiés. La richesse a afflué entre les mains d’un petit nombre et la multitude a été laissée dans l’indigence. Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour eux une protection... Les travailleurs isolés et sans défense se sont vus, avec le temps, livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d’une concurrence effrénée... À tout cela, il faut ajouter la concentration, entre les mains de quelques-uns, de l’industrie et du commerce, devenus le partage d’un petit nombre de riches et d’opulents, qui imposent un joug presque servile à l’infinie multitude des prolétaires. Les socialistes, pour guérir

ce mal, poussent à la haine jalouse des pauvres contre ceux qui possèdent. Ils prétendent que toute propriété de biens privés doit être supprimée, que les biens de chacun doivent être communs à tous, et que leur administration doit revenir aux municipalités ou à l’État... Mais pareille théorie, loin d’être capable de mettre fin au conflit, ferait tort à l’ouvrier si elle était mise en pratique... Le travail du corps, loin d’être un sujet de honte, fait honneur à l’homme, parce qu’il lui fournit un noble moyen de sustenter sa vie. Ce qui est honteux et inhumain, c’est d’user de l’homme comme d’un vil instrument de lucre, de ne l’estimer qu’en proportion de la vigueur de ses bras... Chez l’ouvrier pareillement, il est des intérêts nombreux qui réclament la protection de l’État. Vient en première ligne ce qui regarde le bien de son âme... **C’est de là que découle la nécessité du repos et de la cessation du travail aux jours du Seigneur⁸...** Au-dessus de leur libre volonté, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus an-

cienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l’ouvrier sobre et honnête... Il faut encore pourvoir d’une manière toute spéciale à ce qu’en aucun temps l’ouvrier ne manque de travail...”.

Dans ce sillage, Léon Harmel, industriel artisan de la mise en œuvre de *Rerum Novarum*, s’élevait avec véhémence contre le travail du dimanche : “... à une époque où l’on parle tant de liberté, d’émancipation populaire, d’organisation du travail, tous les jours en plein soleil s’étale cette tyrannie odieuse. Qu’importe aux prétendus amis du peuple ! Comme autrefois le tentateur, ils lui promettent la liberté, la richesse, le bonheur, la jouissance et ils lui donnent l’esclavage de tous les vices, le travail sans repos, la vie sans espérance, la misère sans remède. Voici le crime que commettent les complices de ce travail impie du dimanche, non seulement ceux qui obligent à travailler, mais ceux qui, sous prétexte de liberté, laissent leurs ateliers ouverts ce jour-là. Le serpent veille toujours et l’ouvrier qui ne se rendrait pas au chantier subirait de la part

1) Souligné par *La Gazette Royale*.

2) In *Minute*, fin décembre 2007.

3) Souligné par *La Gazette Royale*.

4) In *Minute*, fin décembre 2007.

5) D’où probablement la proposition de M. Sarkozy mentionnée plus haut !

6) Authentifié le 19 septembre 1851 par Mgr l’évêque de Grenoble.

7) Léon XIII - Encyclique *Rerum Novarum* datée du 15 mai 1891.

8) Souligné par *La Gazette Royale*.

des mauvais camarades une persécution plus redoutable que la colère du patron. Combien de catholiques,

sans y réfléchir, participent au crime dont nous parlons, par négligence, par complaisance, par

cupidité ou par mollesse ?¹”.

La révolution est un phénomène permanent et universel

La révolution n'est pas un événement historique donné, survenu à un moment et en un lieu précis, c'est un phénomène permanent et universel.

Les quelques citations qui suivent suffiront à s'en persuader.

Barrère, aux États Généraux de 1789 : “Vous êtes appelés à recommencer l'histoire.”².

Thuriot de la Rozière, à l'Assemblée Législative, le 17 août 1792 : “La Révolution n'est pas seulement pour la France, nous en sommes comptables à l'humanité.”³.

Napoléon Bonaparte, après l'assassinat du duc d'Enghien, le 21 mars 1804 : “Je suis la Révolution française et la soutiendrai.”

René Viviani, près d'un siècle plus tard : “Nous sommes chargés de préserver de toute atteinte la patrimoine de la Révolution.”⁴.

François Mitterand, en déposant une rose sur le tombeau de Jean Jaurès au Panthéon : “Jaurès, c'est la plus profonde tradition nationale, poussant ses racines occitanes jusqu'aux Cathares. C'est la Révolution française, son élan d'universalité, ses mots d'ordre : Liberté, Égalité, Fraternité.”⁵.

Quelques personnalités l'ont très bien compris.

Joseph de Maistre : “... si l'on veut savoir le résultat probable de la Révolution française, il suffit

d'examiner à quoi toutes les factions se sont réunies ; toutes ont voulu l'avilissement, la destruction même du Christianisme et de la Monarchie...”⁶.

Mgr Freppel, dans l'avant-propos du livre qu'il rédige pour le premier centenaire de 1789 : “Si tout s'était borné, en 1789 et 1793, à renverser une dynastie, à substituer une forme de gouvernement à une autre, il n'y aurait eu là qu'une de ces catastrophes dont l'histoire nous montre maints exemples. Mais la Révolution française a un tout autre caractère, elle est une doctrine - ou si l'on préfère, un ensemble de doctrines - en matières religieuse, philosophique, politique, sociale. Voilà ce qui lui donne sa véritable portée ; et c'est à ces divers points de vue qu'il convient de se placer pour la juger en elle-même et dans son influence sur les destinées de la nation française, comme aussi sur la marche générale de la civilisation.”⁷.

L'objectif de la révolution est la destruction de l'ordre naturel voulu par Dieu, la création d'un autre homme, le remplacement de Dieu par un dieu, de la Couronne par la Nation.

En 1877, Mgr Gaume l'avait parfaitement saisi : “Si, arrachant son masque, vous lui demandez : qui es-tu ? elle vous dira : je ne suis pas ce que l'on

croit. Beaucoup parlent de moi et bien peu me connaissent. Je ne suis ni le carbonarisme, ni l'émeute, ni le changement de la monarchie en république, ni la substitution d'une dynastie à une autre, ni le trouble momentané de l'ordre public. Je ne suis ni les hurlements des Jacobins, ni les fureurs de la Montagne, ni le combat des barricades, ni le pillage, ni l'incendie, ni la loi agraire, ni la guillotine, ni les noyades. Je ne suis ni Marat, ni Robespierre, ni Babœuf, ni Mazzini, ni Kossuth. Ces hommes sont mes fils, ils ne sont pas moi. Ces choses sont mes œuvres, elles ne sont pas moi. Ces hommes et ces choses sont des faits passagers et moi je suis un état permanent. Je suis la haine de tout ordre que l'homme n'a pas établi et dans lequel il n'est pas roi et Dieu tout ensemble. Je suis la proclamation des droits de l'homme sans souci des droits de Dieu. Je suis la fondation de l'état religieux et social sur la volonté de l'homme au lieu de la volonté de Dieu. Je suis Dieu détrôné et l'homme à sa place. Voilà pourquoi je m'appelle Révolution, c'est-à-dire renversement.”.

Et, en 1878, Albert de Mun reprendra cette définition pour la confirmer : “C'est là qu'est la Révolution, et c'est là qu'il faut l'attaquer. Le reste n'est rien, ou plutôt tout découle de là, de cette révolte orgueilleuse d'où est sorti l'État moderne, l'État qui a pris la place de tout, qui est devenu Dieu et que

1) In Léon Harmel : *Manuel d'une corporation chrétienne* - Deuxième partie : *De l'organisation intérieure de l'usine* - Chapitre 1 : *Dimanche*, pages 61 et 62 - Mame - 1879.

2) Cité in *La revue des deux mondes* : “Revue littéraire : mémoires de Barrère” - Tome 31, août 1842.

3) Cité par Armand de Saint-Just in *L'esprit de la révolution et la constitution de la France : 1791*, page 23 - Collection “Faits et Causes” - Octobre 2003.

4) Cité par Maurice Gelbard in *La séparation des Églises et de l'État vue par les archives israélites : 1902-1905* - 2005.

5) In François Mitterand : *Mémoires Interrompus* - page 114 - Odile Jacob - 1996.

6) In *Textes de Joseph de Maistre présentés et choisis par E. M. Cioran, Du Pape et extraits d'autres œuvres* - Éd. J.-J. Pauverd, coll. Libertés, 1957, p. 200.

7) In Mgr Freppel, *La Révolution française, autour du centenaire de 1789* - Éd. A. Roger et F. Chernoviz, 1889, p. 54.

nous nous refusons à adorer.”¹.

Par la grâce de Dieu, notre société, sous la monarchie capétienne,² s’est construite et structurée autour des ordres naturel et divin, autour de la théorie des “deux glaives”, dans son meilleur accomplissement.

La révolution, c’est la destruction de cette structure, la construction d’un système social et politique basé sur le *Non serviam* de Satan et dont l’homme est persuadé qu’il l’a concocté. Et l’aboutissement, c’est

la négation de la nature humaine, telle que l’a voulue le Créateur.

Karl Marx - qui, pas plus que Robespierre, n’est pas la révolution, mais un de ses “fils” - n’hésite pas à affirmer : “*L’histoire n’est pas autre chose qu’une modification constante de la nature humaine.*”³.

La lutte pour le travail dominical participe étroitement de ce pourrissement des restants moribonds de la société construite sur les droits naturel et divin. Robes-

pierre affirmait, déjà, sa conviction “*de la nécessité d’opérer une entière régénération et, si je peux m’exprimer ainsi, de créer un nouveau peuple.*”⁴. L’on sait comment les colonnes infernales se sont chargées de cette création...

Le travail dominical et la dislocation des quelques structures familiales qui subsistent permettront à la révolution d’achever la destruction de notre société qui, jadis, était basée sur les droits naturel et divin.

Conclusion et orientation de notre combat

Nous sommes en guerre contre la révolution, dont nous venons de rappeler la nature, et le repos dominical en est une bataille qu’il nous faut remporter.

Dans ce combat, nous rencontrons deux types d’ennemis : Hérode et Ponce Pilate, ou plutôt leurs émules.

Les émules d’Hérode sont tous ces acteurs de la vie politique qui, quelles que soient leurs positions sur l’échiquier, œuvrent ouvertement pour l’abolition du repos dominical. Nous savons qu’Hérode, voulant asseoir ce qu’il croyait être son pouvoir, n’a pas hésité à ordonner le massacre des saints Innocents. Ses émules n’hésiteront pas à

utiliser la persécution directe...

Les émules de Ponce Pilate sont tous ces braves gens, acteurs politiques ou non, qui, éventuellement convaincus du crime qui se prépare, décident de ne rien faire par manque de formation, peur ou lâcheté. Nous savons que Pilate n’a finalement rien fait pour éviter la mort du Christ. Ses émules seront tout aussi couards...

Les récents propos de Madame Christine Boutin, qui, “*pour élargir la majorité aux valeurs chrétiennes*”, vient de rebaptiser “Parti Chrétien-démocrate” son Forum des républicains sociaux, ne sont pas là

pour nous rassurer.

“*La question sur mes convictions religieuses m’étonne toujours. Je suis catholique, et je l’assume. C’est pour moi un essentiel, comme pour tous ceux qui ont d’autres religions. On ne peut pas dire que cela précède mes convictions politiques. Je suis démocrate, je respecte la règle du jeu majoritaire, mais je veux qu’on dise les choses clairement et que chacun puisse faire ses choix en connaissance de cause.*”⁵.

Combattons la révolution, respectons le Décalogue et défendons la sanctification du dimanche !

Jean Chouan

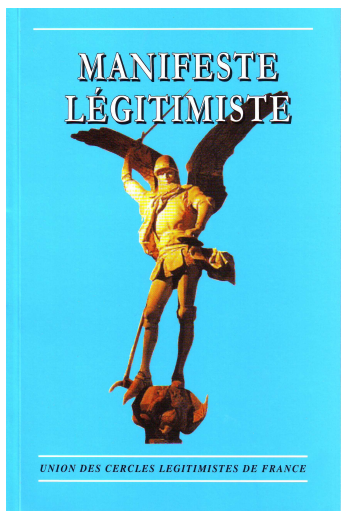
1) Discours d’Albert de Mun à Chartres le 8 septembre 1878.

2) Il faudrait également mentionner les monarchies mérovingienne et carolingienne qui, sans atteindre le niveau d’excellence de la monarchie capétienne, n’en ont pas moins contribué à l’édification de la société française.

3) In Henri Lefebvre, *Marx, sa vie, son œuvre* - PUF, 1964, p. 110.

4) Plan d’éducation nationale présenté à la Convention par Maximilien Robespierre le 13 juillet 1793.

5) In *Le Monde Politique* du 15 mai 2009, page 10, article de Josiane Savigneau: “*Je prends le risque d’être caricaturée*”.



Pensez à commander votre *Manifeste légitimiste*

Cet ouvrage est à commander auprès de **Mme L-E. du Bouexic, Pinieux, 56220 Limerzel**, au prix de **24,00 euros**, franco de port, chèque libellé à l’ordre de l’UCLF.

Table des matières :

- *Introduction à la politique,*
- *Légitimité naturelle et légitimité théologique,*
- *Autorité et institutions politiques,*
- *Du bon exercice de l’autorité royale,*
- *La légitimité contestée,*
- *Les corporations : utopie ou idée neuve ?*
- *Deux pièges en temps de crise : naturalisme et providentialisme,*
- *Essai sur le libéralisme pratique. Action du catholique dans une société révolutionnaire,*
- *Légitimiste et légitimité,*
- *Conclusion et perspective,*
- *Index des noms cités.*

XIX^{ème} Université d'été - Université Saint-Louis

Les 18 & 19 juillet 2009,
dans le magnifique cadre du château de La Chapelle d'Angillon (18380),

PREMIÈRE PARTIE
organisée en partenariat
INSTITUT DE LA MAISON DE BOURBON
UNION DES CERCLES LÉGITIMISTES DE FRANCE
Programme

- ⇒ “1830 : La chute de la Monarchie restaurée en 1814”, par **Michel Bernard Cartron**, historien.
- ⇒ “Marie-Caroline, duchesse de Berry, une femme d'influence et d'engagement”, par **Patrick Guibal**, Chargé de mission au Conseil Général des Hautes-de-Seine.
- ⇒ “Les principes de la Légimité : les lois fondamentales du Royaume”, par **Guillaume Bernard**, Docteur en Droit, Maître de Conférences, habilité à diriger des recherches en Droit - En son absence, son étude sera lue par le comte Yves Valleteau de Mouillac.
- ⇒ “Les successeurs du Comte de Chambord”, par **Jérôme Pauliet**, Maître en Droit public.
- ⇒ “Les tentatives de résistance légitimiste après 1830”, par **Michel Bernard Cartron**, historien.
- ⇒ “Nation et Légimité”, par le **Dr Philippe Laplanche**.
- ⇒ “Légimité et Orléanisme”, par **Bernard Latour**, ancien Professeur à la Sorbonne.
- ⇒ “Le mouvement légitimiste du Comte de Chambord à aujourd'hui”, par **Maître Laurent Hay**, avocat au Barreau de Paris.

Du 20 au 24 juillet 2009,
au château du Prieuré près d'Angers

SECONDE PARTIE
organisée par
L'UNION DES CERCLES LÉGITIMISTES DE FRANCE

Une vraie formation politique : des exposés, des ateliers, des conférences (entrée libre)
Programme des conférences

- ⇒ “Utopie médicale, eugénisme et Lumières”, par **Xavier Martin**, Professeur des Universités.
- ⇒ “Mythologie, initiation et Révolution”, par **Jean-Claude Lozac'hmeur**, Professeur des Universités.
- ⇒ “Le combat des royalistes sociaux : des leçons pour la crise d'aujourd'hui”, par **Christian Dumazel**.

Renseignements et inscriptions auprès de :

- ◆ **IMB**, 81, avenue de La Bourdonnais, 75007 Paris - Tél. : 01 45 50 20 70
Courriel : contact.royaute@wanadoo.fr - Site Internet : <http://www.royaute.org>
- ◆ **UCLF**, 144, rue des Professeurs Pellé, 35700 Rennes - Tél. : 09 71 31 10 40
Courriels : uclf@orange.fr / uclf@sfr.fr - Site Internet : <http://www.uclf.org>

La Saint-Louis en Béarn et Pays Basque

Comme chaque année, l'Institut de la Maison de Bourbon fête la "Saint-Louis" dans une province française. En 2009, ce sont le Béarn et le Pays basque qui ont été retenus.

Voici le programme de cette manifestation organisée par l'IMB et le Cercle Henri IV du Béarn.

A noter qu'il est possible de ne participer qu'à l'une des deux journées.

Lundi 24 août 2009

14h30 : Rendez-vous à Pau, parking de Verdun, place Verdun, devant la statue.

15h00 : Visite du Château de Pau - Accueil par le Conservateur et la Présidente des Amis du Château.

16h30 : Visite de la cathédrale de Lescar, nécropole des Rois de Navarre - Accueil par M. le Maire - Verre de l'amitié offert par le Cercle Henri IV.

19h30 : Dîner à l'hôtel du Parc du Casino de Salies-de-Béarn.

Mardi 25 août 2009

09h45 : Rendez-vous au parking d'Urrugne et départ en autocar pour Saint-Jean-de-Luz.

10h30 : Messe en l'église Saint-Jean-Baptiste de Saint-Jean-de-Luz où fut célébré le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne Marie-Thérèse en 1660.

12h00 : Déjeuner à *La Ferme Lizarraga* à Urrugne.

14h30 : Conférence (sur place) par le Lieutenant de Vaisseau Éric Brothe de la Base Navale de l'Adour sur "*Le Traité des Pyrénées (1659)*".

16h00 : Départ pour Béhobie, l'Île aux Faisans - Promenade aux abords du site militaire sous juridiction franco-espagnole.

17h15 : Visite de la Maison de l'Infante à Saint-Jean-de-Luz.

18h30 : Retour au parking d'Urrugne et fin de la journée.

Renseignements et inscriptions auprès de :

- **IMB**, 81, avenue de La Bourdonnais, 75007 Paris - Tél. : 01 45 50 20 70

Courriel : contact.royaute@wanadoo.fr - Site Internet : <http://www.royaute.org>

- **Cercle Henri IV**, 68bis, avenue des Pyrénées, 64270 Salies-de-Béarn - Tél. : 05 59 65 07 61

Courriels : claudette.pettens@free.fr / cercle.henri4@cercel-henri4.com

Site Internet : <http://www.cercle-henri4.com>

26 et 27 septembre 2009

97^{ème} pèlerinage légitimiste à

Ste-Anne d'Auray en Bretagne

Renseignements et inscriptions :

Fédération Bretonne Légitimiste, BP 10307 35703 Rennes cedex - Tél. : 09 71 31 10 40

Courriels : fed.bretonnelegitimiste@orange.fr

La démocratie française est-elle un régime juste ?

“Le règne des impies est une ruine pour les hommes”¹

Nous sommes amenés à nous poser fréquemment la question d’une participation aux campagnes électorales qui parsèment le paysage politique français et dont le nombre ne va pas diminuant. Cette participation irait du seul vote *“pour le moindre mal”* à l’appartenance à un parti politique. Il paraît donc raisonnable de s’intéresser à la valeur du régime démocratique français qui réclame de chaque citoyen des actes le légitimant. Les gardes du régime (médias et politiciens) savent bien que voter c’est légitimer les institutions, eux qui se réjouissent d’une hausse de participation aux élections et qui s’effraient de la moindre baisse. En effet, la neutralité d’un acte n’existe pas et, à plus forte raison, d’un acte politique qui est envisagé et posé par rapport à la multitude.

“Dans les actes accomplis par la volonté, dit saint Thomas, la règle prochaine est la raison humaine ; la règle suprême est la loi éternelle. Toutes les fois, par conséquent, que l’acte se porte vers une fin suivant l’ordre voulu par la raison et par la loi éternelle, il est droit ; toutes les fois qu’il dévie de cette rectitude, il devient péché. Or, il est évident, d’après ce que nous avons dit, que tout acte volontaire est mauvais lorsqu’il s’éloigne de l’ordre voulu par la raison et la loi éternelle, et qu’il est bon lorsqu’il y est conforme. Il faut en conclure que tout acte humain, du fait qu’il est bon ou mauvais, reçoit la qualité de rectitude ou de péché.”²

L’acte politique, qui est un acte de justice (ou d’injustice), aura ceci de particulier qu’il se considère d’abord objectivement, *“même abstraction faite du sujet”*³. Cela signifie qu’on peut commettre une injustice avec la meilleure des intentions. C’est ce que nous allons voir.

La fin de la société politique

Les catholiques qui s’intéressent à la politique savent généralement que la fin de la société politique est le bien commun. Néanmoins, cette notion de bien commun, si elle n’est pas approfondie et précisée, est un peu confuse et, dans la pratique, source de nombreuses erreurs, par exemple celle du nationalisme. Cette doctrine confond le bien commun et la nation. Elle assigne à la société politique la nation comme cause finale, prétendant servir ainsi le bien commun. L’erreur est double. D’une part, le nationalisme repose sur une fausse conception (révolutionnaire) de la nation⁴. En-

suite, le nationalisme s’égare quant à la finalité de la société politique. Les conséquences sont évidemment importantes, car le chef politique détermine les moyens de son action adaptés à la finalité de celle-ci. En effet, lorsque la fin est définie, on peut délibérer sur le choix des moyens pour y parvenir, mais quel que soit ce choix, il aura généralement la couleur de la fin : à fin orgueilleuse, moyen orgueilleux. On comprend ainsi pourquoi les chefs nationalistes ont le goût de l’autorité, des honneurs et de la gloire militaire et qu’ils utilisent

généralement des moyens brutaux pour parvenir à leur fin. Une *“nation”* qui se regarde et qui se cherche sans fin ne peut que s’enorgueillir. Pétrie d’orgueil, comment pourrait-elle user de moyens chrétiens et ne pas utiliser les moyens du monde ? Notre sujet n’est cependant pas de traiter la question du nationalisme qui n’était que l’occasion de montrer que la notion de bien commun doit être sérieusement étudiée avant de s’engager dans l’action politique, faute de s’égarer parfois gravement.

1) Livre des Proverbes XXVIII.

2) I, II, q. 21, a. 1.

3) II, II, q. 57, a. 1.

4) La France n’est pas une nation au sens étymologique du terme. Une nation est une communauté humaine à laquelle on reconnaît des ancêtres communs. La France est une société politique historiquement composée de plusieurs nations (corse, basque, bretonne, auvergnate, etc.). La *“nation”* révolutionnaire, quant à elle, est un véhicule idéologique attaché à un territoire. C’est une grande *“coquille”* pleine des idéaux de 1789 et vide de l’ordre social chrétien. On voit tout le danger qu’il y a à conserver la même sémantique : on gardera ce concept révolutionnaire d’une grande coquille idéologique, on remplacera les faux dogmes de 1789 par de bons dogmes, mais l’institution sera corrompue dans son essence, elle sera toujours vide de l’ordre social chrétien. C’est tellement vrai que ceux qui s’y laissent prendre utilisent tous les moyens de la révolution pour parvenir à leurs fins prétendues bonnes (suffrage universel, pétitions, activisme de tout bord, étatismisme, libéralisme, totalitarisme, etc.).

Par ailleurs, les nations n’ont pas, en tant que nations, c’est-à-dire en tant que communautés humaines auxquelles on reconnaît des ancêtres communs, de légitimité systématique pour fonder une société parfaite. Cela peut arriver dans certain cas, mais ce n’est pas le fait biologique qui le légitime, ce sont les circonstances naturelles et la volonté de Dieu. Mettre la légitimité d’une société parfaite dans la nation, c’est de l’immanentisme politique qui mène à proclamer la souveraineté nationale, version collective de la souveraineté populaire. Le nationalisme n’est donc pas un système politique légitime, c’est une erreur.

Le bien commun selon saint Thomas d'Aquin

Dans la société politique, la vertu de justice ordonne les hommes et leurs actes au bien commun¹. Elle soumet la fin des autres vertus morales à son objet propre (le bien commun) et, d'une certaine façon, les dirige par son commandement. Elle doit pénétrer, habiter le gouvernement tel un principe moral et organisationnel incontournable². Le bien commun ne peut donc pas être atteint sans la vertu de justice. C'est la raison pour laquelle saint Thomas d'Aquin l'établit comme critère de différenciation des bons et des mauvais régimes :

*“Si donc une multitude d'hommes libres est ordonnée par celui qui la gouverne au bien commun de la multitude, nous aurons un gouvernement droit et juste [...]. Mais si un gouvernement est ordonné, non au bien commun de la multitude, mais au bien privé de celui qui gouverne, ce gouvernement sera injuste et pervers.”*³.

Saint Thomas conclut que les gouvernements injustes sont les ty-

rannies, les oligarchies et les démocraties,⁴ gouvernements qui cherchent leur bien propre et non le bien commun. Les gouvernements justes sont les monarchies, les aristocraties et les républiques⁵ qui cherchent le bien commun de la multitude. Précisons ici ce qu'est le bien commun dans la pensée du docteur angélique :

*“Voici donc à quoi doit tendre le plus possible celui qui dirige la multitude : à procurer l'unité de la paix. C'est à tort qu'il réfléchirait s'il doit apporter la paix à la multitude qui lui est soumise, comme le médecin n'a pas à se demander s'il doit guérir le malade qui lui est confié : nul en effet ne doit délibérer de la fin à laquelle il doit tendre, mais des moyens qui conduisent à cette fin.”*⁶.

Le régime, le gouvernement, doivent donc tendre à cette fin, sans équivoque : le bien commun de la multitude qui est l'unité de

la paix. Une fin contraire inscrite dans l'essence même du régime (sa constitution ou loi fondamentale) en manifesterait l'injustice totale. Saint Thomas affirme que les démocraties sont des régimes injustes. Mais, dans la pratique, l'exploitation de cette affirmation n'est pas si simple. Une république, juste gouvernement de quelque multitude, peut se corrompre petit à petit et devenir ainsi petit à petit une démocratie. Entre l'état de justice totale et l'état d'injustice totale, les états intermédiaires permettent une participation au régime qui est fonction de son degré de justice. Qu'en est-il de la démocratie française ? Ce régime est-il juste ou partiellement juste - ce qui pourrait justifier une implication plus ou moins importante -, ou bien est-il injuste ? Dans ce dernier cas, quelle motivation peut accompagner une participation qui ne serait autre qu'une compromission ? Ce sont les questions auxquelles nous allons tenter de répondre.

La vertu de justice

À la question : *“qu'est-ce que la justice ?”*⁷, saint Thomas répond que *“c'est l'habitus par lequel on donne, d'une perpétuelle et constante volonté, à chacun son droit”*. Cela implique qu'on rende au prochain ce qu'on lui doit, et qu'on évite de lui nuire.

La vertu de justice tend à rectifier les actes humains dans les relations avec autrui (considéré individuellement ou collectivement) pour

les rendre justes. L'objet de la justice est le juste, le droit⁸. Dans les rapports de la société politique (rapport de l'homme avec la multitude), ce “juste”, ce “droit” se définissent comme le “bien commun”. La justice est qualifiée de générale parce qu'elle soumet les actes des autres vertus à une fin supérieure qui est le bien commun. Le “bien commun”, s'il diffère par sa terminologie du “juste”, en

conserve évidemment la caractère. Or, le caractère du juste, c'est de ne jamais s'opposer à la justice naturelle : *“une chose qui de soi répugne au droit naturel ne peut devenir juste par la volonté humaine”*⁹, dit le Docteur commun. La justice se distingue des autres vertus morales car chacune a sa fin propre, mais en tant que vertu directrice, elle les présuppose. Elle présuppose donc le respect du droit naturel, fin des vertus morales.

1) II, II, q. 58, a. 5.

2) II, II, q. 58, a. 6.

3) Saint Thomas d'Aquin, *De Regno* dans la Petite somme politique - Téqui, 1997, p. 46.

4) Respectivement : mauvais gouvernements d'un seul, de plusieurs, de quelque multitude.

5) Respectivement : bons gouvernements d'un seul, de plusieurs, de quelque multitude.

6) Saint Thomas d'Aquin, *De Regno* dans la Petite somme politique - Téqui, 1997, p. 49.

7) II, II, q. 58, a. 1.

8) II, II, q. 57, a. 1.

9) II, II, q. 57, a. 2.

De la théorie en politique à lempirisme

Si nous revenons au bien commun qui est l'unité de la paix, il faut encore préciser de quoi il s'agit. En effet, n'importe qui peut déclarer ici que notre société est juste car elle est en paix. Le régime serait donc légitime. La conclusion est hâtive car il faut s'interroger sur le sens de cette paix. D'ailleurs, la démocratie française n'offre en spectacle qu'une apparence de paix où les citoyens se haïssent à chaque nouvelle campagne électorale, où la lutte des classes a institutionnalisé le mépris entre hiérarchies dans les corps naturels, où les "communautarismes" s'exacerbent, etc. Il faut dire que cette illusion de paix ne repose que sur le gavage matérialiste et le contrôle des esprits par la télévision.

L'unité qui fait la paix est-elle une fin en soi ? Non, évidemment, il faut tout rapporter à la destinée de l'homme qui est la contemplation de Dieu. La société politique ne peut être indifférente à cela. À travers cette paix, elle doit assurer les conditions morales, intellectuelles et économiques à la multitude pour écartier tous les obstacles à son élévation vers Dieu :

"La véritable fin de la société civile [...] n'est autre qu'une tranquille prospérité commune qui rende plus facile une vie honnête, vertueuse, et qui aide ainsi l'homme à atteindre sa fin dernière personnelle. [...] On trouve dans la réalisation de cette fin un critère sûr pour apprécier la valeur d'un régime politique pour un peuple donné : question qui ne se résout pas par des préférences d'ordre sentimental. De même que d'une façon générale, est bon un moyen

*qui procure la fin voulue, de même un régime politique concret est bon ou mauvais dans la mesure où il procure ou ne procure pas la fin de la société civile."*¹.

En un mot, la société politique doit procurer une paix respectueuse de la loi naturelle. *"Le caractère de la justice, c'est la pratique de la vertu et l'horreur du crime."*², dit saint Thomas dans son Traité sur les dix commandements. C'est aussi la conclusion du travail sociologique de F. Le Play³ qui, parcourant le monde, n'a pas manqué de relever qu'une société vivant en paix, véritablement heureuse et prospère, et digne de s'élever au rang de civilisation ne se cachait pas l'imperfection native de l'homme, son penchant naturel pour le mal, et combattait dans la multitude le vice engendré par cette imperfection. Le régime et le gouvernement doivent respecter la loi naturelle et la faire respecter dans la multitude, réprimant le mal et favorisant le bien :

"Depuis les premiers âges de l'histoire, la tendance innée vers le mal est signalée par les fondateurs des grandes races. Elle doit être tout d'abord proclamée par la science sociale comme un trait distinctif de la nature humaine. Le vice originel, s'il n'était pas réprimé chez l'enfant, grandirait avec l'âge, en pervertissant toutes les facultés ; et bientôt la race s'abîmerait dans la discorde. Les fondateurs des grandes races ont tous aperçu l'imminence de ce danger ; et ils ont réussi à le prévenir. Ici en-

*core l'observation, après avoir indiqué la généralité du mal, démontre l'uniformité du remède. Partout les peuples se sont fondés et ont grandi sous deux influences supérieures. La première est la distinction du bien et du mal. Elle a été d'abord, et est encore chez certaines races, transmise par tradition orale et plus ou moins fixée par des coutumes. Plus tard, elle a été formulée par écrit avec beaucoup de nuances selon les lieux et les langages : au fond, elle est partout la même ; et, autant que j'en puisse juger, son expression la plus nette est le Décalogue de Moïse. La seconde influence supérieure, qui pèse sur les individus pour les tenir soumis au Décalogue, est le "gouvernement". Son objet principal est de choisir et de diriger les agents chargés d'encourager le bien et de réprimer le mal."*⁴

*"Les peuples heureux doivent la paix dont ils jouissent à la pratique du bien prescrite par le Décalogue. Toutefois, même chez les peuples modèles, cet état de paix est toujours troublé en quelques points ; et il ne se conserve que si les gouvernants, qui l'ont en garde, ne se méprennent point sur la cause première de la discorde et sur le remède qu'il faut y opposer. Or, cette cause et ce remède sont hautement proclamés par la plus constante tradition de l'humanité : la cause est la tendance innée de l'homme vers le mal ; le remède est dans les institutions qui le ramènent au bien par voie de contrainte."*⁵

F. Le Play, après des années d'observations sociales dans le monde, définit la morale comme fondement principal de la prospé-

1) In *Manuel de philosophie thomiste*, par abbé Henri Collin - Téqui, 1932 - Tome II, pages 338 et 339.

2) In saint Thomas d'Aquin, *Traité des deux préceptes de la Charité et des dix commandements de la Loi*, n° 69.

3) Bon nombre des conclusions de Frédéric Le Play sont passionnantes. Certaines présentent même un caractère apologetique. Cela dit, il faut préciser que les méthodes et les idées du sociologue sont fortement marquées par le positivisme et le naturalisme. Dans ses observations, il fait abstraction de tout présupposé religieux (la Révélation) et dans ses conclusions, il omet totalement la vie de la grâce pour expliquer pourquoi les peuples catholiques sont les plus féconds, prospères, etc. Il fait une référence systématique au Décalogue dans une vision plutôt positiviste. Néanmoins, ses résultats demeurent intéressants.

4) In *La réforme de la société*, par F. Le Play - Plon, 1941, pages 5 et 6.

5) Ibidem, p. 4.

rité des peuples et affirme qu'il est capital d'enseigner le dogme du péché originel pour en conjurer les effets, rôle dévolu au gouvernement qui s'en acquitte par le moyen de la loi.

Fondements de la démocratie française

Poursuivons avec Mgr Delassus :

“ *C'est l'erreur encore plus que le vice qui perd les peuples.*” Il faut redire ce mot de M. Le Play. Il est certain qu'il n'y a point de décadence fatale pour les peuples, pas plus qu'il n'y a de progrès fatal. Progrès et décadence doivent chercher leurs causes ailleurs que dans la fatalité. Ces causes sont les bonnes ou les mauvaises mœurs, les lois justes ou les lois perverses, les institutions bienfaisantes ou les institutions néfastes. Mais, lois, mœurs, institutions proviennent des idées. Il y a des idées qui portent des fruits de mort : ce sont les erreurs ; et il y a des idées qui portent des fruits de vie : ce sont les vérités.”¹.

La démocratie française - et bon nombre de régimes modernes, y compris les régimes nationalistes - sont fondés sur le sophisme de Rousseau qui prétend que l'homme naît bon, dans un état de perfection. La démocratie française refuse donc le dogme du péché originel. Comment pourrait-elle le combattre ? Comment pourrait-elle défendre la loi naturelle dont le respect ne peut se dissocier de la profession de ce dogme ? Le fait est qu'elle l'a remplacée par la déclaration universelle des droits de l'homme, “nouvelle loi naturelle” qui tend à une autre fin, elle aussi nouvelle : “*la liberté, la justice et la paix dans le monde*”. Cette nouvelle loi est fondée sur la perfection originelle de l'homme proclamée par la “*dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine*” et

Au fond, on comprend bien qu'un régime politique, pour être juste et atteindre sa fin, doit d'abord être fondé sur la croyance en l'imperfection native de l'homme. C'est, d'une

par “*ses droits égaux et inaliénables*”. Elle doit être protégée par les régimes politiques. Le préambule de l'ONU à la déclaration universelle des droits de l'homme est sans équivoque :

“*Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. [...] Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit [...]. Considérant que les États Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement. L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les popula-*

certaine façon, ce que Pie IX rappelait au monde moderne en proclamant le dogme de l'Immaculée Conception le 8 décembre 1854, exception qui confirme la règle générale.

tions des États Membres que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.”².

De la négation du dogme du péché originel et de la croyance en la perfection native de l'homme est né le cortège des doctrines mensongères et fatales à notre société, dont les principales sont énumérées par Mgr Delassus³. Il s'agit :

- de la liberté : puisque l'homme naît bon, il doit être libre d'agir.

- de l'égalité : étant également bons, les hommes doivent être égaux. L'inégalité sociale est la pire des injustices.

- de la souveraineté populaire : toujours parce qu'il est bon, l'homme n'a pas besoin d'être gouverné. Il est souverain.

- de l'illégitimité de la propriété qui est une inégalité sociale intolérable.

À cela le prélat répond que l'expérience et l'histoire des peuples montrent que l'autorité, la propriété et la hiérarchie ont toujours existé et qu'il s'agit là de réalités incontournables pour une société. En effet, pourquoi avoir besoin d'une autorité (légitime) ? Parce qu'elle restreint le mal et encourage le bien. L'autorité est nécessaire à cause du péché originel. Pourquoi des hiérarchies (légitimes) se dessinent-elles naturellement dans les sociétés ? Elles s'imposent parce que des hommes s'élèvent au-dessus des autres par leurs vertus : le travail et l'effort qui s'opposent à l'oisiveté, la tempérance qui modère la consommation des biens et qui favorise le développement d'un patri-

1) In *Vérités sociales et erreurs démocratiques*, par Mgr Delassus - ESR, p. 26.

2) Voir le site internet de l'ONU à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>.

3) In *Vérités sociales et erreurs démocratiques*, par Mgr Delassus - ESR, ch. 4.

moine, la charité qui fait un usage exemplaire de ces biens acquis et conservés par l'effort et la tempérance. Les hiérarchies sociales existent à cause du péché originel. Pourquoi le droit à la propriété ? Parce que c'est juste : nous venons de le dire, certains travaillent davantage, modèrent leurs appétits. La propriété est une juste récompense de ces vertus, elle est le berceau dans lequel le capital doit être reçu pour porter des fruits. La propriété est un droit naturel quand elle est justement acquise, mais elle est d'autant plus nécessaire depuis le péché originel puisqu'elle participe à établir une hiérarchie sociale saine. Voici ce que Mgr Delassus conclut de ces mensonges révolutionnaires :

“Les trois faux dogmes [résumés dans liberté, égalité, fraternité] de 1789 ont progressivement ruiné, au sein de notre race, les préceptes du Décalogue.”¹

Le régime démocratique, par son essence (la négation du péché originel et par conséquent le mépris de la loi naturelle), ne peut apporter l'unité de la paix disposant la multitude à la contemplation de Dieu. Il est donc essentiellement injuste. Dès lors, comment imaginer une quelconque participation à la vie du régime ? Le fait de voter au suffrage universel dans la démocratie française est un acte injuste, au moins matériellement, car il nuit à la multitude puisque la fin poursuivie par ce régime est contre la loi naturelle et contre Dieu. Il ne faut

pas oublier que la vertu de justice se considère objectivement² par rapport à l'acte d'égalité posé, *“sans même considérer la façon dont le sujet s'accomplit”*, dit saint Thomas³. L'intention du citoyen qui se rend aux urnes n'est certes pas négligeable car elle détermine si celui-ci fait une faute ou non, mais l'acte de justice ou d'injustice conserve un caractère objectif. Le chrétien - quand il vote - vote avec une intention normalement pure, avec un souci du bien commun évident, mais aussi avec ignorance. Si son geste ne constitue pas une injustice formelle, il reste néanmoins une injustice matérielle⁴ pour la société. Finissons de nous convaincre avec ce mot de Mgr Delassus :

“Un dogme faux et impie a été posé au commencement du siècle dernier : la souveraineté du peuple. Une institution redoutable a bientôt accompagné ce dogme : le suffrage universel. Qu'est-il sorti de ce dogme et du fonctionnement de l'institution ? Un spectacle sans précédent dans l'histoire du genre : de grandes masses de peuples qui viennent officiellement se ranger en bataille contre Dieu. On appelle cet état de choses la démocratie.”⁵

Finalement, voter aujourd'hui en France, n'est-ce pas choisir Barabbas ?

Enfin, pour conclure, nous

pouvons revenir quelques instants à notre introduction. Nous disions qu'il était question de poser des actes politiques *“pour le moindre mal”* (à défaut d'un bien absolument manifeste), ce qui se traduit actuellement dans les esprits par *“voter pour le moindre mal”*. Cette expression revient fréquemment dans les conversations. On y affirme que saint Thomas appelle à agir ainsi. D'où vient cet enseignement ? Malheureusement, cette phrase est sortie de son contexte et sa signification réelle facilement dévoyée. On trouvera dans le *De Regno* l'affirmation suivante :

“Lorsqu'il faut choisir entre deux situations dont chacune porte la menace d'un danger, il faut absolument choisir celle d'où sort un moindre mal.”⁶

Cette idée est développée dans un contexte qui n'a rien à voir avec la situation politique de la démocratie française. Le Docteur commun parle de *“deux situations dont chacune porte la menace d'un danger”*. Dans son exposé, les deux situations sont bonnes et justes mais, comme il l'explique, elles peuvent se corrompre. C'est parce qu'elles sont bonnes et justes que le choix est possible. Cela n'a rien à voir avec le fait de choisir entre démocratie et démocratie, entre injustice et injustice, même en imaginant qu'un candidat soit meilleur qu'un autre.

Hervé Boileau

1) In *La réforme de la société*, par F. Le Play - Plon, 1941, p. 45.

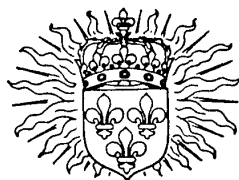
2) Saint Thomas enseigne que le juste milieu de la justice a un caractère objectif. Voir II-II, q. 58, a. 10.

3) II-II, q. 57, a.1.

4) Sur la question de l'injustice, voir II-II, q. 59, a. 2.

5) In *Vérités sociales et erreurs démocratiques*, par Mgr Delassus - ESR, p. 54.

6) Saint Thomas d'Aquin, *De Regno* dans la Petite somme politique - Téqui, 1997, p. 59.



Les exigences d'une juste fiscalité

Le mardi 2 octobre 1956, Sa Sainteté le Pape Pie XII recevait, en audience privée, les membres de l'Association Fiscale Internationale¹. À cette occasion, le Pontife s'attacha à préciser les conditions d'une juste fiscalité. En cette période de l'année où le contribuable français vient de rédiger sa déclaration de revenus, il n'est pas sans intérêt de se souvenir de l'enseignement de Rome sur cette question toujours actuelle.

... "Aucun doute ne subsiste sur le devoir de chaque citoyen à supporter une part des dépenses publiques. Mais l'État de son côté, en tant que chargé de protéger et de promouvoir le bien commun des citoyens, a l'obligation de ne répartir entre ceux-ci que des charges nécessaires et proportionnées à leurs ressources. L'impôt ne peut jamais devenir pour les pouvoirs publics un moyen commode de combler le déficit provoqué par une administration imprévoyante, de favoriser une industrie et une branche de commerce aux dépens d'une autre également utile. L'État s'interdira tout gaspillage des deniers publics ; il préviendra les abus et les injustices de la part de ses fonctionnaires, ainsi que l'évasion de ceux qui sont légitimement frappés. Les États modernes tendent aujourd'hui à multiplier leurs interventions et à assurer un nombre croissant de services ; ils exercent un contrôle plus étroit sur l'économie ; interviennent davantage dans la protection sociale de plusieurs catégories de travailleurs ; ainsi leurs besoins d'argent croissent dans la mesure où se gonflent leurs administrations. Souvent, des impositions trop lourdes suppriment l'initiative privée, freinent le développement de l'industrie et du commerce, découragent les bonnes volontés..."².

Et le successeur de Pierre continua :

... "Que l'on poursuive avec des

critères toujours plus sensibles et plus adéquats l'adaptation de l'impôt aux possibilités réelles de chacun. La fiscalité ne sera plus alors ressentie comme une charge toujours excessive et plus ou moins arbitraire, mais elle représentera, dans un État mieux organisé et plus apte à procurer le fonctionnement harmonieux des différentes activités de la société, un aspect humble peut-être et fort matériel, mais indispensable de la solidarité civique et de l'apport de chacun au bien de tous. La sagesse des gouvernants et l'efficacité d'une administration dévouée et intègre doit démontrer à l'évidence que le sacrifice imposé correspond à un service réel et porte ses fruits..."

On ne peut qu'être frappé par le grand nombre de sujets abordés par le Pape Pie XII lors des audiences accordées aux particuliers et aux groupes les plus divers, sachant, à chaque fois, élever le débat et le mettre dans la perspective spirituelle convenable.

L'impôt fait souvent, dans notre pays et sans doute en d'autres nations, l'objet d'une critique systématique où la raison tient peu de place. Cette "honorable obligation", suivant le mot de mon ancien professeur de droit fiscal, est perçue par beaucoup comme une confiscation arbitraire doublée d'une intolérable ingérence dans la vie

privée des citoyens. Ce sentiment tenace se rattache peut-être au souvenir enfoui, hérité des temps barbares où le pillage se trouvait confondu avec l'impôt !

Aujourd'hui, malgré les déclarations rassurantes des uns et des autres, les gestionnaires publics font rarement montre d'un réel souci de ménager, même en temps de crise économique, les deniers des particuliers. Tout se passe comme si les budgets, nationaux ou locaux, se trouvaient alimentés par des prélèvements virtuels provenant d'on ne sait où et laissés à la libre disposition des autorités. Il faudrait revenir à l'idée qu'il s'agit bel et bien de l'argent de chacun et que les responsables ont le devoir de l'engager avec prudence selon les nécessités du bien commun.

Dans ce contexte, il est bon de relire et méditer les paroles romaines et de rendre hommage à la sagesse de leur illustre auteur.

Pierre Valancony



1) In Documents Pontificaux de Sa Sainteté Pie XII 1956 - Éditions Saint-Augustin - Saint-Maurice (Suisse).

2) Ces considérations n'empêchent en rien l'intervention de l'État, en cas de nécessité avérée, et dans les limites de la poursuite du bien commun.

La vie des Cercles

Samedi 2 mai 2009 : Nouveau départ pour les activités légitimistes en Bourgogne

Le 2 mai 2009, après avoir rencontré, la veille, les présidents des cercles La Rochejaquelein (Lyon) et Ste-Jeanne-d'Arc (Bourg-en-Bresse) et des adhérents de ces cercles, Pierre Bodin, président de l'UCLF assistait, à Dijon, à la cérémonie, toute simple, de changement de président à la tête du cercle Ste-Clotilde. Fondé au début des années 1980 par M. et Mme Balland-Gauvin, le cercle Ste-Clotilde a beaucoup contribué à faire connaître la légitimité en Bourgogne. Mme Balland-Gauvin, vaillante et patiente animatrice du cercle, passait le flambeau à Laurent Saccaro, étudiant en thèse de l'Histoire de l'art. Le nouveau président a été immédiatement agréé par l'UCLF et, à cette occasion, de nombreux contacts ont été pris qui augurent favorablement des activités futures en Bourgogne. Deux réunions ont déjà été prévues le 13 mai et le 4 juin.

Dimanche 17 mai 2009 : 28^{ème} Journée légitimiste d'Issigeac

Comme tous les ans depuis de nombreuses années, Madame Odile Gérard, présidente du Cercle Légitimiste du Périgord, réunissait les sympathisants du sud-ouest à Monsaguel, en Issigeac. Dominique Coudé, vice-président de l'UCLF, et son épouse représentaient les autres provinces de France à cette importante manifestation.

Après la messe traditionnelle en l'église N.-D. de l'Assomption de Monsaguel et l'apéritif offert par le Cercle, une centaine de participants se retrouvait pour le repas servi dans l'ancien presbytère.



L'après-midi, Daniel de Montplaisir, conseiller de l'Assemblée Nationale et historien, captivait son auditoire lors de sa conférence intitulée :

“Henri V et le testament de la Monarchie”.

Le conférencier dédiait son ouvrage *“Le Comte de Chambord, dernier roi de France”* et la journée se terminait par un goûter après un passage par un stand de livres bien fourni.

Samedi 6 juin 2009 : 25^{ème} Journée Légitimiste de Bretagne



“ À la découverte du Trégor ”

Tel était le thème de la 25^{ème} Journée Légitimiste de Bretagne qui, cette année réunissait une cinquantaine de participants. Ce fut d'abord la visite du château de Tonquédec, actuellement propriété du comte et de la comtesse de Rougé, sous la conduite d'un excellent guide.

Puis, le repas était servi au *Pont Losquet*, en Minihy-Tréguier. Déjà auberge en 1794, le *Pont Losquet* était tenu par les parents de l'abbé Lejeat, prêtre insermenté qui fut guillotiné à Lannion.

Une visite guidée du vieux Tréguier, de la cathédrale et du cloître permettait aux participants d'imaginer l'importance de cette cité épiscopale avant la révolution.

Un “pot de l'amitié” au Pont Gwenn en Plouaret clôturait cette journée bien remplie.

Autour de “L’accordéon de mon père”

Après s’être consacré à la rédaction de nombreux ouvrages d’investigation, Pierre Péan, le temps d’un livre nous entretient de sa famille. Selon ses propres termes, il diligente là une “*enquête intime*” sur la vie de ses parents, modestes habitants de Sablé-sur-Sarthe et sur celle de son oncle Édouard tombé, en 1917, au Chemin des Dames. Un souvenir en appelant un autre, la mémoire familiale lui permet de remonter, génération après génération, jusqu’à Jean Terrien, dit Cœur de Lion (1766-1855), originaire de La Rouxière (L.A.), héros chouan des temps révolutionnaires.

Dans ces pages, l’auteur s’attache à évoquer cette lointaine parenté et cette terrible époque en partant d’une confidence échappée à sa mère. Il soupçonne alors l’existence d’un lourd secret ayant traversé les siècles.

“*La grand-mère de ma grand-mère a été violée par huit soldats de Hoche. Le père Carlin avait été attaché à un arbre et les soldats lui avaient mis de la pâte à pain bouillante dans la bouche pour l’empêcher de réagir pendant qu’ils se livraient à leur infâme besogne...*”. Rattrapés par leur crime et surtout par la Commission militaire d’Angers, trois des coupables furent passés par les armes et deux autres envoyés au bagne.

Avec honnêteté, Pierre Péan a cherché dans les papiers officiels la confirmation de ce drame. Il n’a trouvé que des témoignages avérés touchant à des agissements semblables des troupes du Général Humbert. La violence des Bleus, dans le Bas-Maine et les Marches bretonnes explique la détermination et la vigueur de la révolte paysanne.

Dans son récit intitulé : “*Le roman de Sophie Trébuchet*”, Gene-

viève Dormann, sérieusement documentée², peint assez exactement l’état pitoyable de la région de Chateaubriant. Pour en rendre compte, elle imagine une dispute opposant son héroïne à son futur mari, le capitaine Léopold Hugo

- “*Ta République, dit Sophie avec mépris. Elle est belle, ta République ! Elle est juste, ta République ! Elle est venue semer la mort et le chagrin dans ce pays ; elle brûle nos maisons, nos récoltes, elle tue nos hommes, elle martyrise les femmes et les enfants !*”

- “*Crois-tu, dit Léopold, que tes Chouans sont plus tendres que les nôtres ? Sais-tu comment ils torturent ceux d’entre nous qu’ils prennent.*”

- “*Ils sont chez eux, dit Sophie. Ils défendent leurs terres, leurs croyances. Ce ne sont pas de vrais soldats, ils n’ont pas le quart des armes dont vous disposez.*”

- “*Nous luttons pour le progrès, contre l’obscurantisme et la barbarie.*”

- “*Contre la barbarie ? Mais votre barbarie à vous est pire que celle des temps passés. Les centaines de pauvres gens que vous avez fait massacrer (...) à Bouguenais, à la Thibaudière, à Nozay, au Petit-Auverme. J’ai vu à Nantes des filles de mon âge monter sur l’échafaud (...) elles étaient innocentes.*”

Jean Terrien qui se destinait à la prêtrise en fut empêché par la fermeture du séminaire de Nantes dès le début de la Révolution. Retourné près des siens, métayers de la famille Defermon, il suivit avec inquiétude l’évolution des événements devant aboutir à

la chute de la Monarchie et à l’exécution de Louis XVI. Dès 1798, il se joignit aux hommes de Jean Pacy, dit Cœur de Roi, un autre paysan qui mobilisait la jeunesse contre l’inique conscription républicaine. Devenu chef à son tour, il se révéla exemplaire d’audace et de détermination.

Les Chouans surent très tôt s’organiser et imposer à leurs adversaires leur propre manière de combattre. Ils tendaient des embuscades meurtrières aux détachements militaires qui, utilisant la technique du cantonnement, quadrillaient le pays. Ils contrôlaient les voies de communication, interceptant les courriers ainsi que les convois de vivres, d’armes et de munitions. Maîtres des bourgs et des villages, ils assuraient la protection des populations, limitant, par leur présence, les exactions des Bleus et les réquisitions.

Ayant participé à de multiples actions et traité d’égal à égal avec les chefs de l’insurrection comme avec les autorités de la République, ayant refusé de se joindre à l’aventure impériale, Jean Terrien dut attendre la Restauration pour recevoir la juste récompense de sa fidélité. Très logiquement, lors de la Révolution de 1830, il se rangea parmi les opposants légitimistes. Au moment de la tentative de soulèvement de la duchesse de Berry, il tenta de mobiliser ses troupes. Le colonel honoraire qu’il était devenu ne put réunir qu’une poignée. Bien sûr, la police et la justice de Louis-Philippe le poursuivirent sans ménagement, mais, avec le temps, devenu marchand de bois en la ville de Nantes, il rentra dans la vie ordinaire jusqu’à sa mort dans les premières années du Second Empire.

Pierre Valancony

1) Éditions Fayard - 2006.

2) Éditions Albin-Michel - 1982.

Trop, c'est trop !

Les Éditions Saint-Rémi¹ ont récemment réédité l'ouvrage de Jean Lombard, *La Face cachée de l'histoire moderne*. Cet ouvrage a déjà fait l'objet de deux éditions en 1964 et 1984.

Nous sommes accoutumés à voir la France catholique et royale piétinée par ce type de plumitifs qui, attardés du XIX^{ème} siècle, sont, en fait, les disciples, conscients ou inconscients, d'une cohorte hétéroclite qui va de La Mennais à Renan, en passant par nombre d'écrivassiers orléanistes. Leurs assertions ont été maintes fois contredites par les travaux universitaires récents et de tous bords. Ils ne méritent généralement pas qu'on s'attarde à eux.

Cependant, il nous est impossible de laisser passer sans réagir des diffamations venimeuses à l'encontre d'un pape canonisé, en l'occurrence saint Grégoire VII², un des principaux artisans de la "réforme grégorienne" !

Comment, en effet, ne pas frémir devant les affirmations qui suivent :

- "... *C'est, alors, que toujours sous la protection de l'épée normande, Hildebrand en personne, parvint au Pontificat après une élection scandaleuse (22 avril 1073)...*"³ ;

- "... *Fort justement décrié de son temps, Hildebrand demeure pour l'histoire Grégoire VII "le Grand". Ses prétentions à la suprématie temporelle, symbolisées par l'adjonction d'un cercle de couronne à la tiare ont entraîné pendant des conséquences désastreuses...*"⁴ ;

- "... *Tels furent les fruits amers de la "Réforme" soi-disant destinée à libérer la Papauté de l'influence impériale et des rivalités de la noblesse italienne, le bilan négatif de son promoteur Hildebrand, grand diviseur de la Chrétienté*"⁵ ;

- "... *Son œuvre de division, Grégoire VII l'avait poursuivie jusqu'au sein du mouvement monastique...*"⁷.

De tels propos, qu'il faut bien qualifier de blasphèmes, discréditent complètement leur auteur et imposent de tenir en suspicion l'ensemble de son œuvre !

N'achetez pas ce livre, vous perdriez votre argent ! Si, malheureusement, vous l'avez acheté, ne le lisez pas, vous perdriez votre temps !

Louis Brékilien

1) Éditions Saint-Rémi, BP 80, 33410 Cadillac.

2) Canonisé en 1606 par le pape Paul V.

3) In *La face cachée de l'histoire moderne*, par Jean Lombard - Édition de 1984, p. 62.

4) Ibidem, p. 63.

5) Souligné par *La Gazette Royale*.

6) Opus cité, p. 64.

7) Ibidem, p. 64.

Voyage en Autriche les 16, 17 et 18 octobre 2009 ?

Le 16 octobre 2008, pour la première fois, l'Institut de la Maison de Bourbon a fait célébrer une Messe anniversaire pour la Reine Marie-Antoinette, née archiduchesse Maria Antonia, dans sa ville natale et en l'église contiguë à la crypte où reposent ses parents, l'Impératrice Marie-Thérèse et le duc François de Lorraine.

Cette Messe, honorée du haut patronage conjoint de Mgr le Prince Louis, duc d'Anjou et de SAIR l'archiduc Charles de Habsbourg-Lorraine, présents à cette occasion, a fait l'objet d'un compte-rendu paru dans IMB-Info et d'un reportage de trois minutes à la télévision autrichienne.

L'IMB souhaiterait pérenniser cette manifestation et permettre à un large public français d'y participer.

Afin de bâtir un programme, qui, pour l'heure n'est qu'à l'état d'ébauche, l'IMB souhaiterait connaître, dès maintenant, les personnes susceptibles d'être intéressées.

Renseignements auprès de :

IMB, 81, avenue de La Bourdonnais, 75007 Paris - Tél. : 01 45 50 20 70

Courriel : contact.royaute@wanadoo.fr - Site Internet : <http://www.royaute.org>

Livres reçus

Aux portes de l'enfer le concordat de 1801,¹ par Adrien Loubier

Voici un petit ouvrage de vulgarisation qui brosse en 180 pages un rapide aperçu des origines et des fruits du Concordat de 1801. Il fait suite à une polémique engagée il y a déjà quelques temps par Adrien Loubier avec un auteur pour qui le dicton "*Roma locuta, causa finita*" est sans limites².

Précisément, Adrien Loubier ne pense pas que les hommes d'Église soient toujours et partout infaillibles. Le concordat de 1801 a été la cause de maux très grands, non seulement du fait de la malice de l'empereur, fils de la révolution (donc des Loges), mais également de la faiblesse des hommes d'Église, en particulier du pape de l'époque. Si certains hommes d'Église avaient été plus forts, le concordat n'aurait pas eu des conséquences aussi désastreuses. Ce manque de force à l'origine du "ralliement de Rome à la Révolution" porte toujours des fruits empoisonnés (Ralliement de Léon XIII, condamnation de l'Action Française, Cristeros, ...). Le concordat se situe aux origines de cet esprit "concordataire". Seul, saint Pie X a eu la force, parce qu'il était saint, de briser cet étai qui réduisait peu à peu les évêques au rôle de supplétifs des gouvernements voltairiens.

Voilà l'esprit de l'ouvrage. Il ne s'agit pas d'une thèse d'universitaire, mais l'auteur possède une bibliographie solide qui constitue un point de départ intéressant. Son argumentation est nourrie de citations bien référencées. Il ébauche plus un cadre de travaux futurs qu'il ne tranche un débat : le sujet est immense et Adrien Loubier en a conscience :

*"... il reste bien des découvertes à faire, bien des thèses d'histoire à soutenir, bien des livres à écrire. Mais il faut laisser la place aux jeunes. Si le présent essai inspire quelques uns, l'un des principaux buts que je me suis fixé serait atteint."*³

L'intérêt de ce type d'ouvrage est qu'il met à la portée de beaucoup un petit cours d'histoire religieuse qui est aussi un cours d'Histoire tout court, "*maîtresse de vie humaine et de politique*", selon les termes de Cicéron en son temps. Bacheliers ou élèves, enfants ou adultes, tous ceux qui souhaitent développer leur culture sur ce point d'histoire, sans y consacrer des heures, peuvent acquérir cet ouvrage ou l'offrir à des proches susceptibles d'être intéressés par le sujet.

Gédéon

1) *Aux portes de l'enfer, le concordat de 1801*, par Adrien Loubier - Éditions Ste-Jeanne-d'Arc, Les Guillots, 18260 Villegenon, 2009.

2) Voir, entre autres *Démocratie cléricale* et *Échec au ralliement*, publiés par le même auteur aux Éditions Ste-Jeanne-d'Arc.

3) Op. cit., p. 180.

Revue de presse

La Gazette Royale recense, ici, les revues ou publications qui lui sont parvenues au cours des derniers mois. La présence, ici, de telle ou telle ne signifie en rien que *La Gazette Royale* fait siennes les opinions qui y sont exprimées et/ou les positions qui y sont prises.

La Blanche Hermine

(F.B.L. - BP 10307
35703 Rennes cedex 7)

Au sommaire du n° 71 - mars-avril 2009 : À propos des élections européennes. En bref. Une attaque de diligence en Haute-Bretagne. Karl Marx et la fondation du communisme. La Bretagne catholique : Santig du, "petit saint" du peuple. Les institutions : Le droit divin providentiel, mythe ou réalité dans la

pensée de Bossuet. *Les pages de notre Histoire* : Le clergé et les fêtes sous la Monarchie de juillet. *La Contre-révolution en œuvre* : L'embarquement de Jersey (V). *Notes de lecture* : Manifeste légitimiste. *Carnet. Boutique. Communiqué. Activités* : La légitimité en Bretagne.

La Durbelière

(Jean-Louis Caffarel - Sept Lys,
13, avenue du M^{al} Leclerc

77230 Dammartin-en-Goële)

Au sommaire du n° 104 - janvier-février-mars 2009 : *Éditorial. Décret du 21 janvier 2009. Communiqué de Mgr Bernard Fellay. Lettre de Mgr Bernard Fellay aux fidèles. Lettre de Mgr Williamson. Histoire merveilleuse des Géants de la Vendée* : Répartition d'une nouvelle armée républicaine. *La feuille de Lys.*

Savoir : Revue de la Vendée Militaire

(2, avenue de la Gare,
49123 Ingrandes-sur-Loire)

Au sommaire du n° 88 - avril 2009 : *Le carnet de la Vendée Militaire. Les massacres du Mans, la preuve par l'archéologie. Nouvelles de la Tradition. La Vendée au théâtre sous la Restauration. Les échos du Bocage. Complément sur l'histoire de Saint-Vincent et Puy-maufrais. Le coin des livres : La France abîmée, Essai historique sur un sentiment révolutionnaire. Distinction pour le Père Paul. La Vendée Militaire en mouvement.*

Introïbo

(Association Noël Pinot,
54, rue Delaâge, 49100 Angers)

Au sommaire du n° 144 - avril-mai-juin 2009 : *Le Père Eymard. Dès maintenant, tu seras pêcheur d'hommes. Pensées pour notre temps. Confrères défunts : Abbé François Garbar, Abbé Joseph Ardohan. Le croisade du rosaire. Recensions de livres : Si tu savais le don de Dieu... Tome 1 : la messe. La sainteté sacerdotale. Du Saint-Suaire au Christ-Roi. Notre avenir est dans le passé. Tu seras prêtre pour nous deux... Ces marins qui défendirent la France. Avis divers.*

Courrier de Rome, si si no no (BP 10156)

78001 Versailles cedex)

Au sommaire du n° 319 - février 2009 : *Romano Amerio et la crise de l'Église catholique au XX^e siècle. Romano Amerio : La question du Filioque ou la distorsion de la monothéisme.*

La Simandre

(Fraternité de la Transfiguration,
Le Bois, 36220 Mérégnay)

Au sommaire de mars 2009 : *Nouvelles de chrétienté. Les chrétiens de l'Inde (I). Chronique de Terre Sainte / Nouvelles de la Fraternité.*

Le Sel de la Terre

(Couvent de la Hayes-aux-Bonshommes, 49240 Avrillé)

Au sommaire du n° 68 - printemps 2009 : *L'âme de la Révolu-*

tion. Les apparitions de Jésus à sa résurrection. Catholicisme, foi et problème religieux. Le bonheur de l'homme, fondement de la vie morale et politique. Les saintes, mères des saints (II). L'œuvre de l'intronisation du Sacré-Cœur? L'action maçonnique en Europe au 17^e et 18^e siècles, ses origines, ses principes et ses objectifs. 1569 : Jarnac et Moncontour. Victoires et trahison? Pourquoi la vie et les écrits des saints? Note sur Dom Gérard et la messe. Lettre ouverte au pape et manifeste épiscopal (Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer). La réforme liturgique, les sacres de 1988 et Mgr Lefebvre. Leçons d'un échec (l'Institut du Bon Pasteur en Amérique du Sud). Deux avis sur Alexandre I. Soljenitsyne (1918-2008).

Lectures Françaises

(SA D.P.F., BP 1

86190 Chiré-en-Montreuil)

Au sommaire du n° 624 - avril 2009 : *Le conformisme de la révolte. La fièvre révolutionnaire des Antilles. Pour une économie relocalisée. Quelques vérités à propos de la presse. Dans notre courrier : Benoît XVI et la Fraternité St-Pie X - P.M. Coûteaux, le souverainisme, Ph. de Villiers et l'Irlandais Declan Ganley - L'homoparentalité - Projectiles à l'uranium - L'avenir du Front National. Échos et rumeurs : Un agitateur professionnel : Xavier Renou - Témoignage chrétien - Les victimes françaises de Madoff - Ramon Fernandez : grand-père et petit-fils... Ah, qu'il est bon d'être élu du peuple (les confortables revenus de F. Hollande et de S. Royal en 2005)! L'équipe d'Obama est-elle en ordre de marche? Le mondialisme en marche : Bilan positif de Berlusconi - Pollution médicamenteuse - Qui est Avigdor Lieberman? Ils nous ont quittés : Le colonel Déodat du Puy-Montbrun - Arkady d'Arian - Yves Almès - M. l'abbé Marcel*

Petit - Le colonel Jean Sassi. *La vie des livres : Le scandale Chauprade - La véritable histoire des Bilderbergers - Une biographie d'Henry de Monfreid - Anne Kling, La France licratisée et les Révolutionnaires juifs. Le contre-pouvoir - Lucien Rebatet...*

Au sommaire du n° 625 - mai 2009 : *De la colère à la prise d'otages. Les sections d'assaut et le lynchage médiatique du pape. Le phylloxera bancaire. Pataquès et reculs dans les écoles et facultés. 1% logement : rage et désespoir. Dans notre courrier : Négationnisme - Philippe de Villiers - Massacres républicains en Vendée - L'angélisme exterminateur des agrocarburants - Rachida Dati et la Famille de France... Échos et rumeurs : Antiracisme - Cité de l'immigration - Les pirates des Grenpeace - Radio-France contrôlée par la gauche - Katyn - Des subventions agricoles à rembourser!... Ah qu'il est bon d'être élu du peuple (les grosses indemnités des Commissaires européens)! Les Syndicats en première ligne. Le mondialisme en marche : L'esclavage existe encore! Terrorisme et contre-façon... Ils nous ont quittés : Michel Herbert - Raymond Oursel - Madame Zins - Bernard Lanza - François Gousseau - Mary Meissner - Jacques d'Arribehaude. *La vie des livres : La Mosquée Notre-Dame de Paris - La grande falsification de l'art contemporain - Sarkozy, ses balivernes et ses fanfaronnades - La France abîmée - Le capitalisme, malade de sa monnaie - De la crise financière vers l'hyperinflation - Plaidoyer pour une propriété anticapitaliste.**

Sous la Bannière

(Les Guillots, 18260 Villegenon)

Au sommaire du n° 142 - mars-avril 2009 : *Sous la bannière de Jeanne : En la ville libre de Metz. Actualité religieuse : Sous le soleil noir de la Shoah. La parole est à la défense. Recension : Vérités sur la F.M. Histoire de la Tradition : La Cité Catholique.*

Carnet du Jour

Religion

Ordination sacerdotale de M. l'abbé **Jean-François Mouroux**, le 29 juin 2009 à Écône (Suisse).

Mariages

M. **Samuel Grellier** et Mlle **Élisabeth Adrast**, le 25 avril 2009 à Tours (37).

M. **Henri Grout de Beaufort** et Mlle **Clotilde Le Conte**, le 27 juin 2009 à Vendeuil (60).

M. **Grégoire de Beaunay** et Mlle **Gabrielle du Bouexic de Pinieux**, le 1^{er} juillet 2009 à Thouars (79).

M. **Henri Brière-Loth** et Mlle **Claire Pipon**, le 2 juillet 2009 à Caen (14).

M. **Gleven Josseaume** et Mlle **Mathilde Lutet**, le 4

juillet 2009 à Fougères (35).

Naissance

Jean-Gaspard, né le 11 avril 2009, baptisé le 19 avril, chez le baron et la baronne Charles-Henri Hulot de Collart, à Rocheservière (85).

Nous présentons nos sincères félicitations aux familles.

Décès

M. **Guy Bailly**, le 4 mai 2009, à Henrichemont (18).

M. **Bernard Lefebvre de Gouy, marquis de Milly**, le 29 mars 2009, à Wamin (62).

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

Sommaire

<i>Tu es Petrus</i>	p 1
<i>Le vrai sens du Motu Proprio Summorum Pontificum</i>	p 2
<i>Nouvelles de Rome</i>	p 2
<i>Le mariage du prince Jean d'Orléans</i>	p 3
<i>La France au fil des jours</i>	p 4
<i>Étude sur le repos dominical</i>	p 6
<i>Manifeste légitimiste</i>	p 10
<i>XIX^{ème} Université d'été - Université Saint-Louis</i>	p 11
<i>La Saint-Louis en Béarn et Pays basque</i>	p 12
<i>La démocratie française est-elle un régime juste ?</i>	p 13
<i>Les exigences d'une juste fiscalité</i>	p 18
<i>La vie des Cercles</i>	p 19
<i>Autour de "L'accordéon de mon père"</i>	p 20
<i>Trop, c'est trop !</i>	p 21
<i>Voyage en Autriche les 16, 17 et 18 octobre 2009 ?</i>	p 21
<i>Livres reçus</i>	p 22
<i>Revue de presse</i>	p 23
<i>Carnet du jour</i>	p 24

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de La Gazette Royale de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,
Dominique Coudé
Pont Gwenn
22420 Plouaret
Tél. : 02.96.38.89.26

Abonnement normal 15,00 €
Abonnement électronique 10,00 €
Abonnement étranger 17,00 €
Abonnement de soutien 20,00 €
C.C.P. La Source 747 47 M

Union des Cercles Légitimistes de France

Président : Pierre Bodin

144 rue des Professeurs Pellé, 35700 Rennes
Tél. : 09 71 31 10 40 - Courriel : uclf@orange.fr

Vice-président : Dominique Coudé

Pont Gwenn, 22420 Plouaret
Tél. : 02 96 38 89 26 - Courriel : uclf@sfr.fr

La Gazette Royale

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie

Courriel : lagazetteroyale@orange.fr

Rédacteur en chef : Dominique Coudé

Courriel : uclf@sfr.fr